



# BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°31 du 29 août 2019

## SOMMAIRE

### Enseignement supérieur et recherche

#### École supérieure de réalisation audiovisuelle de Nice

Reconnaissance par l'État et autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur  
arrêté du 11-7-2019 (NOR : ESRS1900169A)

#### Enseignement privé

Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires  
arrêté du 17-7-2019 (NOR : ESRS1900176A)

#### Classes préparatoires scientifiques

Programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2019-2020 :  
modification  
arrêté du 17-7-2019 (NOR : ESRS1900183A)

#### Concours d'entrée à l'École nationale des chartes - rentrée 2019 - 2020

Liste de classement des candidats admis ou figurant sur les listes complémentaires  
arrêté du 24-7-2019 (NOR : ESRS1900184A)

#### École normale supérieure de Lyon

Programme du concours littéraire d'entrée en première année - session 2020  
arrêté du 25-7-2019 (NOR : ESRS1900182A)

#### École normale supérieure de Rennes

Conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours : modification  
arrêté du 2-8-2019 (NOR : ESRS1900189A)

#### École normale supérieure de Rennes

Programmes des concours d'admission en première année et en cycle master : modification  
arrêté du 2-8-2019 (NOR : ESRS1900190A)

### École normale supérieure

Programme des concours d'admission - sessions 2020 et 2021  
arrêté du 8-8-2019 (NOR : ESRS1900199A)

### Ingénieur diplômé par l'État

Ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre - année 2020  
avis - J.O. du 21-7-2019 (NOR : ESRS1917154V)

## Enseignements secondaire et supérieur

---

### Titres et diplômes

Liste des titres et diplômes permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)  
arrêté du 29-4-2019 - J.O. du 25-7-2019 (NOR : ESRS1911831A)

### Bourses d'enseignement supérieur

Taux - année universitaire 2019-2020  
arrêté du 15-7-2019 - J.O. du 1-8-2019 (NOR : ESRS1917618A)

### Bourses d'enseignement supérieur

Plafonds de ressources - année universitaire 2019-2020  
arrêté du 15-7-2019 - J.O. du 1-8-2019 (NOR : ESRS1917619A)

### Diplôme national de technologie spécialisé

Préparation à titre expérimental de la spécialité Maintenance nucléaire au lycée Malraux de Montereau-Fault-Yonne  
arrêté du 31-8-2018 - J.O. du 18-7-2019 (NOR : ESRS1815482A)

### Brevet de technicien supérieur

Thème concernant l'enseignement de culture audiovisuelle et artistique du BTS métiers de l'audiovisuel - session 2021  
note de service n° 2019-112 du 17-7-2019 (NOR : ESRS1920820N)

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités, commissions

Membres du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé : modification  
arrêté du 12-7-2019 (NOR : ESRS1900171A)

### Nomination

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes  
arrêté du 15-7-2019 (NOR : ESRS1900172A)

### Nomination

Directrice générale des services - Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis (groupe 2)  
arrêté du 12-7-2019 (NOR : ESRH1900177A)

### Nomination

Directeur général des services - Université Rennes 2 (groupe II)  
arrêté du 12-7-2019 (NOR : ESRH1900178A)

### Nomination

Directrice générale des services - Institut polytechnique de Bordeaux (groupe III)  
arrêté du 12-7-2019 (NOR : ESRH1900179A)

### Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie  
arrêté du 27-8-2019 (NOR : ESRR1900191A)

### Nomination

Administratrice provisoire de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon  
arrêté du 8-8-2019 (NOR : ESRS1900196A)

## Informations générales

---

### Vacance de fonctions

Directeur de l'École polytechnique de l'université de Montpellier  
avis (NOR : ESR1900158V)

### Vacance de postes

Recrutement de deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2e classe  
avis - J.O. du 1-8-2019 (NOR : MENI1920103V)

### Vacance de postes

Recrutement de deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe  
avis - J.O. du 1-8-2019 (NOR : MENI1920104V)

## Enseignement supérieur et recherche

---

### École supérieur de réalisation audiovisuelle de Nice

Reconnaissance par l'État et autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS1900169A

arrêté du 11-7-2019

MESRI - DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation et notamment article L. 443-2 ; arrêtés du 8-3-2001 et du 23-4-2003 ; avis du Cneser du 11-6-2019

---

Article 1 - L'école Esra Côte d'Azur à Nice est autorisée, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à délivrer le diplôme visé à Bac+3 (niveau 6 du cadre du cadre national des certifications professionnelles), intitulé « diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) », pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2019.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministre chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 11 juillet 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, par intérim,  
Brice Lannaud

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Enseignement privé

Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires

NOR : ESRS1900176A

arrêté du 17-7-2019

MESRI - DGESIP A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 641-5 et D. 612-34 ; décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié ; arrêté du 8-3-2001 et du 23-4-2003 ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion du 17-10-2018, du 22-11-2018, du 19-12-2018, des 16-1-2019 et 17-1-2019, du 7-2-2019, du 21-3-2019, du 11-4-2019 et du 23-5-2019 ; avis du Cneser du 8-7-2019

---

Article 1 - Les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires figurant dans le tableau en annexe du présent arrêté sont autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur (situation au 1er septembre 2019). Les diplômes conférant le grade de master à leurs titulaires sont également mentionnés.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, les établissements s'engagent à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'ils accueillent.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 17 juillet 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, par intérim,  
Brice Lannaud

↳ **Annexe - Tableau des établissements d'enseignement supérieur techniques privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur**

Annexe

Académie	Établissement	Diplôme	Sites de formation	Début du Visa	Fin du Visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Niveau du diplôme
Amiens	ESC Amiens (École supérieure de commerce d'Amiens)	Diplôme en gestion et marketing (ex diplôme en management international)	Amiens	01/09/2017	31/08/2020			Bac+3 (niveau 6)
Besançon	ESTA Belfort (École supérieure des technologies et des affaires de Belfort)	Manager en ingénierie d'affaires industrielles	Belfort	01/09/2015	31/08/2020			Bac+5 (Niveau 7)
Bordeaux	ECE (École de commerce européenne)	Responsable marketing, finance et commerce international	Bordeaux Lyon	01/09/2016	31/08/2021			Bac+4 (Niveau 6)
Bordeaux	Kedge Business School (académies Aix-Marseille/Bordeaux/Nice)	Programme supérieur de gestion et de commerce	Bordeaux Marseille Avignon Bastia Toulon Bayonne Dakar	01/09/2017	31/08/2022			Bac+3 (Niveau 6)
		Diplôme de gestion et commerce international	Marseille	01/09/2016	31/08/2021			Bac+4 (niveau 6)
		Programme Ingénieur d'affaires	Toulon	01/09/2017	31/08/2021			Bac+5 (Niveau 7)
		EBP International Diplôme de l'École multinationale des affaires	Bordeaux	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2021	Bac+5 (Niveau 7)
		Kedge Programme Grande École	Bordeaux Marseille	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)

Bordeaux	ESC Pau (École supérieure de commerce de Pau)	Diplôme management relations clients	Pau	01/09/2019	31/08/2024			Bac+3 (Niveau 6)
		ESC Pau Programme Grande École	Pau	01/09/2017	31/08/2020	01/09/2017	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
Bordeaux	Sud Management - EGC Agen (École de gestion et de commerce d'Agen)	Diplôme EGC Agen Programme responsable en marketing, commercialisation et gestion	Agen	01/09/2017	31/08/2022			Bac+3 (Niveau 6)
Caen	EGC Normandie (École de gestion et de commerce de Normandie)	Diplôme EGC Normandie	Saint-Lô	01/09/2014	31/08/2020			Bac+3 (Niveau 6)
Clermont-Ferrand	Groupe ESC Clermont (École supérieure de commerce de Clermont-Ferrand)	Diplôme en management international	Clermont-Ferrand	01/09/2018	31/08/2023			Bac+3 (Niveau 6)
		ESC Clermont Programme Grande école	Clermont-Ferrand	01/09/2017	31/08/2021	01/09/2017	31/08/2021	Bac+5 (niveau 7)
Créteil	Insead (Institut européen d'administration des affaires)	Diplôme de gestion et administration des affaires (MBA-Emba)	Fontainebleau Singapour Abou Dhabi	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme en sciences de gestion	Fontainebleau Singapour	01/09/2018	31/08/2023	01/09/218	31/08/2023	Bac+5 (Niveau 7)
Dijon	ESC Dijon-Bourgogne (Burgundy School of Business (BSB))	Diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international	Dijon Lyon	01/09/2019	31/08/2024			Bac+3 (Niveau 6)
		Programme Grande école	Dijon Lyon (2019)	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
Grenoble	EGC Valence (École de gestion et de commerce de Valence)	Diplôme EGC Valence	Valence	01/09/2016	31/08/2020			Bac+3 (Niveau 6)

Grenoble	Grenoble École de Management	Chargé d'affaires internationales	Grenoble Londres	01/09/2015	31/08/2020			Bac+3 (Niveau 6)
		Manager d'affaires internationales	Grenoble Paris Berlin (2019)	01/09/2015 Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2013 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé	31/08/2020			Bac+5 (Niveau 7)
		ESC Grenoble Diplôme de l'école supérieure de commerce de Grenoble, d'études supérieures en management (Programme Grande École)	Grenoble	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
La Réunion	EGC La Réunion (École de gestion et de commerce de La Réunion)	Diplôme EGC La Réunion	Saint-Denis de la Réunion	01/09/2015	31/08/2020			Bac+3 (Niveau 6)
Lille	leseg (Institut d'économie scientifique et de gestion)	leseg Programme Grande école	Lille Paris	01/09/2016	31/08/2021	01/09/2016	31/08/2021	Bac+5 (Niveau 7)
Lille	leseg (Institut d'économie	Diplôme d'études supérieures en	Lille Paris	01/09/2019 (1ère	01/09/2022			Bac+3 (Niveau

	scientifique et de gestion)	affaires internationales (Desai)		autorisation)				6)
Lille	leseg (Institut d'économie scientifique et de gestion)	Diplôme d'études spécialisées en management international	Lille Paris	01/01/2019 (1ère autorisation)	01/09/2022	01/01/2019 (1ère autorisation)	01/09/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Lille	Edhec Business School (École de hautes études commerciales du Nord)	Diplôme supérieur de management international de l'entreprise	Lille Nice	01/09/2016	31/08/2021			Bac+4 (Niveau 6)
		Diplôme pour cadres dirigeants et entrepreneurs	Lille	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme en administration des affaires internationales	Nice	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Bac+5 (Niveau 7)
		Edhec Programme Grande école	Lille Nice Paris	01/09/2016	31/08/2021	01/09/2016	31/08/2021	Bac+5 (Niveau 7)
		Programme supérieur en finance de marché	Nice	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021	Bac+5 (Niveau 7)
		Programme supérieur en management du marketing	Lille	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021	Bac+5 (Niveau 7)
Lille	Skema Business School	Skema Programme Grande École	Lille Nice Paris	01/09/2015 Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2012 et qui auront	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)

				satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé				
		Diplôme d'études supérieures en management international des entreprises	Nice Raleigh (2019) Belo Horizonte (2019)	01/09/2019	31/08/2023			Bac+4 (Niveau 6)
		Diplôme manager d'affaires internationales et de projets innovants	Lille Paris Suzhou Raleigh Belo Horizonte	01/09/2018	31/08/2021			Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme d'études spécialisées en management international	Lille	01/09/2019 (1ère autorisation)	31/08/2022			Bac+5 (Niveau 7)
Lyon	EM Lyon Business School	Diplôme d'études supérieures en management international (ex CMCI)	Saint-Etienne Paris Casablanca	01/09/2018	31/09/2023			Bac+4 (Niveau 6)
		AMP Lyon	Lyon	01/09/2015	31/08/2020			Bac+5 (Niveau 7)
		EM Lyon Programme Grande école	Lyon	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
Lyon	ESCD3A (École supérieure de commerce et développement - Afrique, Amériques, Asie)	Responsable opérationnel à l'international	Lyon	01/09/2016	31/08/2021			Bac+3 (Niveau 6)

Lyon	Esdes Lyon (École supérieure pour le développement économique et social de Lyon)	Diplôme en management et gestion des entreprises (ex programme Grande École)	Lyon	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021	Bac+5 (Niveau 7)
Lyon	Idrac Business School (Institut de recherche et d'action commerciale)	Responsable du marketing et du développement commercial	Lyon Grenoble Montpellier Nantes Nice Paris Toulouse	01/09/2015	31/08/2020			Bac+3 (Niveau 6)
		Diplôme d'études supérieures en marketing, gestion commerciale et management international	Lyon	01/09/2017	31/09/2021	01/09/2017	31/09/2021	Bac+5 (Niveau 7)
Lyon	Institut Paul Bocuse	Diplôme en arts culinaires	Ecully (1ère autorisation)	01/09/2019	31/08/2023			Bac+3 (Niveau 6)
		Diplôme de management de l'hôtellerie et restauration	Ecully (1ère autorisation)	01/09/2019	31/08/2023			Bac+4 (Niveau 6)
Martinique	EGC Martinique (École de gestion et de commerce de Martinique)	Diplôme EGC Martinique	Schoelcher	01/09/2015	31/08/2020			Bac+3 (Niveau 6)
Montpellier	Montpellier Business School	ESC Montpellier Programme Grande École	Montpellier	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Montpellier	Montpellier Business School	Diplôme en management international des affaires (DMIA)	Montpellier	01/09/2019	31/08/2024			Bac+3 (niveau 6)
Nancy-Metz	ICN Nancy-Metz École de management	Programme Sup Est	Nancy Metz	01/09/2018	31/08/2023			Bac+3 (Niveau 6)

			Nuremberg					6)
		ICN Programme Grande École	Nancy Metz Paris (2019) Berlin (2019)	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Bac+5 (Niveau 7)
Nantes	Audencia Nantes École de management	Programme de gestion et de management des entreprises (ex EAC Nantes)	Nantes	01/09/2018	31/08/2023			Bac+3 (Niveau 6)
		Audencia programme Grande École	Nantes	01/09/2014	31/08/2020	01/09/2014	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
Nantes	EGC Vendée (École de gestion et de commerce de Vendée)	Diplôme EGC Vendée	La Roche-sur- Yon	01/09/2016	31/08/2020			Bac+3 (Niveau 6)
Nantes	Essca École de management (École supérieure des sciences commerciales d'Angers)	Diplôme de management international (ex Esiam)	Cholet	01/09/2017	31/08/2021			Bac+3 (Niveau 6)
		Essca Programme Grande École	Angers Boulogne- Billancourt Lyon Bordeaux Aix-en- Provence	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/09/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Nouvelle- Calédonie (vice- rectorat)	EGC Pacifique Sud (École de gestion et de commerce du Pacifique Sud)	Diplôme EGC Pacifique Sud	Nouméa	01/09/2015	31/08/2020			Bac+3 (Niveau 6)
Orléans- Tours	Escem (École supérieure de commerce et de management)	Diplôme en management international	Tours	01/09/2019	31/08/2023			Bac+3 (Niveau 6)
		Diplôme en développement commercial	Orléans	01/08/2019	31/08/2023			Bac+3 (Niveau 6)

Paris	EBS Paris (European Business School / École européenne de management)	EBS Programme Grande École	Paris	01/09/2013	31/08/2019	01/09/2017	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
Paris (ex Versailles)	ESCE (École supérieure du commerce extérieur)	ESCE Programme Grande École	Paris Lyon (pour les 3 premières années)	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Paris	ESCP Europe	Diplôme d'études supérieures en commerce et en entrepreneuriat (ex diplôme de l'école Novancia)	Paris Berlin Madrid Turin Londres Varsovie	01/09/2017	31/08/2022			Bac+3 (Niveau 6)
		Diplôme pour dirigeant en administration des affaires		01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme d'enseignement supérieur en management international (ex MEB)		01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Bac+5 (Niveau 7)
		Programme Grande École		01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023	Bac+5 (Niveau 7)
Paris	HEC Paris Executive Education	Diplôme de gestion des entreprises pour dirigeants (ex CPA Paris)	Paris Doha	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023	Bac+5 (Niveau 7)
Paris	École Ferrandi Paris	Diplôme manager dans l'hôtellerie restauration	Paris Bordeaux	01/09/2017	31/08/2021			Bac+3 (Niveau 6)
		Diplôme arts culinaires et entrepreneuriat	Paris Bordeaux	01/09/2017	31/08/2021			Bac+3 (Niveau 6)
Paris	ICD	ICD	Paris	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021	Bac+5

	(Institut international du commerce et du développement)	Programme Grande École	Toulouse					(Niveau 7)
		Diplôme responsable du développement commercial et marketing	Paris	01/09/2018	31/08/2021			Bac+3 (Niveau 6)
Paris	Inseec School of Business & Economics (Institut des hautes études économiques et commerciales)	Inseec Programme Grande École	Bordeaux Paris Lyon	01/09/2019	31/08/2022	01/09/2019	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Paris	Ipag (Institut de préparation à l'administration et à la gestion)	Ipag Programme Grande École	Paris Nice	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Paris	ISC Paris (Institut supérieur du commerce de Paris)	ISC Paris Programme Grande École	Paris	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Paris	ISG Paris (Institut supérieur de gestion)	ISG Programme Grande École	Paris	01/09/2019	31/08/2020	01/09/2019	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme en management international	Paris	01/09/2017	31/08/2022			Bac+3 (Niveau 6)
Paris	Istec Paris (Institut supérieur privé des sciences, techniques et économie commerciales)	Istec Programme Grande École	Paris	01/09/2017	31/08/2020	01/09/2017	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
Paris	IFM (Institut français de la mode)	Diplôme de manager mode et luxe (ex diplôme de manager mode, design et luxe)	Paris	01/09/2018	31/08/2023			Bac+5 (Niveau 7)
Paris	PSB (Paris School of Business)	PSB Programme Grande École	Paris	01/09/2019	31/08/2022	01/09/2019	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme en management général	Paris	01/09/2017	31/08/2022			Bac+3 (Niveau 6)

		et international						6)
Poitiers	La Rochelle Business School (Groupe Excelia)	Diplôme d'études supérieures en commerce et management opérationnel	La Rochelle Angoulême	01/09/2018	31/08/2022			Bac+3 (Niveau 6)
		Diplôme IECG (Institut Européen de Commerce et de Gestion)	La Rochelle	01/09/2018	31/08/2023			Bac+4 (Niveau 6)
		ESC La Rochelle Programme Grande École	La Rochelle Tours (2019)	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/09/2023	Bac+5 (Niveau 7)
Reims	South Champagne Business School (SCBS) (ex ESC Troyes) (Groupe Y Schools)	SCBS INBA	Troyes	01/09/2016	31/08/2021			Bac+4 (Niveau 6)
		SCBS Programme Grande École	Troyes	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme de gestion et management des entreprises	Troyes	01/09/2019 (première autorisation)	31/08/2021			Bac+3 (Niveau 6)
Rennes	Brest Business School	Diplôme en management international	Brest	01/09/2019	31/08/2022			Bac+3 (Niveau 6)
		Diplôme en développement commercial et marketing digital	Brest	01/09/2019	31/08/2022			Bac+3 (Niveau 6)
		Brest Business School Programme Grande École	Brest	01/09/2019	31/08/2022	01/09/2019	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Rennes	ESC Rennes (Rennes School of business)	Diplôme de gestion et de management des entreprises	Rennes	01/09/2017	31/08/2020			Bac+3 (Niveau 6)
		ESC Rennes Programme Grande	Rennes	01/09/2017	31/08/2021	01/09/2017	31/08/2021	Bac+5 (Niveau 7)

		École						7)
Rouen	EM Normandie (École de Management de Normandie)	Diplôme d'enseignement supérieur en management international	Le Havre	01/09/2016	31/08/2021			Bac+3 (Niveau 6)
		EM Normandie Programme Grande École	Caen Le Havre Paris Oxford	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
Rouen	Neoma Business School	Programme de formation en management général (Recrutement fermé)	Reims Rouen	01/09/2014	31/08/2018			Bac+3 (niveau 6)
		Programme Cesem (ex diplôme d'études supérieures européennes de management)	Reims	01/09/2018	31/08/2023			Bac+4 (Niveau 6)
		Programme de formation internationale en management	Rouen Reims (2018)	01/09/2018	31/08/2023			Bac + 4 (Niveau 6)
		Neoma Programme Grande École	Rouen Reims	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023	Bac+5 (Niveau 7)
		Programme Tema	Reims	01/09/2018	31/08/2021			Bac+5 (Niveau 7)
Strasbourg	EM Strasbourg (École de management de Strasbourg de l'université de Strasbourg)	EM Strasbourg	Strasbourg	NC	NC	01/09/2016	31/08/2021	Bac+5 (Niveau 7)
Toulouse	EGC Occitanie (École de gestion et de commerce d'Occitanie)	Diplôme d'études supérieures en commerce et gestion (ex diplôme EGC Midi-Pyrénées)	Montauban Rodez Tarbes Nîmes (2019)	01/09/2019	31/08/2024			Bac+3 (niveau 6)

Toulouse	Toulouse Business School (ESC Toulouse)	Programme Bac+3 en management	Toulouse (y compris en formation continue) Barcelone	01/09/2018	31/08/2023			Bac+3 (niveau 6)
		ESC Toulouse Programme Grande École	Toulouse Barcelone	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Versailles	EDC Paris (École des dirigeants et créateurs d'entreprise)	EDC Programme Grande École	Courbevoie	01/09/2017	31/08/2020	01/09/2017	31/08/2020	Bac+5 (Niveau 7)
Versailles	EMLV (École de management Léonard de Vinci)	EMLV Programme Grande École	Paris la Défense	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
Versailles	Groupe Essec École des praticiens du commerce international	Essec-EPSCI	Cergy- Pontoise Singapour Rabat	01/09/2017	31/08/2022			Bac+4 (Niveau 6)
Versailles	Essec (École supérieure des sciences économiques et commerciales)	Diplôme stratégie et dirigeants	La Défense Singapour Mannheim	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme en gestion et stratégies globales des entreprises	Cergy- Pontoise Singapour	01/09/2019	31/08/2023	01/09/2019	31/08/2023	Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme marketing, management et digital	Cergy- Pontoise Singapour	01/09/2017	31/08/2020			Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme finance	Cergy- Pontoise Singapour	01/09/2016	31/08/2021	01/09/2016	31/08/2021	Bac+5 (Niveau 7)
		Diplôme en management et gestion des organisations	La Défense	01/09/2016	31/08/2021			Bac+5 (Niveau 7)
		Essec Programme Grande École	Cergy- Pontoise Singapour	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Bac+5 (Niveau 7)
Versailles	HEC Paris	HEC Isa	Jouy-en-Josas	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Bac+5

	(École des hautes études commerciales)	Diplôme de l'institut supérieur des affaires						(Niveau 7)
Versailles		HEC Programme Grande École	Jouy-en-Josas	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Bac+5 (Niveau 7)
Versailles	IMT BS (Institut Mines-Télécom Business School, ex IMT-TEM)	Diplôme d'études supérieures de gestion	Evry	NC	NC	01/09/2019	31/08/2023	Bac+5 (Niveau 7)
Versailles	Sup de Vente - EGC Paris Ile de France	Diplôme supérieur en marketing, vente et gestion	Saint-Germain-en-Laye	01/09/2019	31/08/2023			Bac+3 (niveau 6)

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Classes préparatoires scientifiques

Programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2019-2020 : modification

NOR : ESRS1900183A

arrêté du 17-7-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A1-2

---

Vu arrêté du 13-6-2019

---

Article 1 - À l'article 1 de l'arrêté susvisé, après les mots « **De la démocratie en Amérique** » sont insérés les mots « **Tome II, partie IV** ».

Article 2 - Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 17 juillet 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,  
Amaury Flèges

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Concours d'entrée à l'École nationale des chartes - rentrée 2019 - 2020

#### Liste de classement des candidats admis ou figurant sur les listes complémentaires

NOR : ESRS1900184A

arrêté du 24-7-2019

MESRI - DGESIP - DGRI A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 24 juillet 2019, la liste de classement des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours d'entrée en première année de l'École nationale des chartes organisé en 2019 est établie comme suit :

#### Liste d'admission

##### Section A

- Marie de Place ;
- Odile Roy ;
- Clémence Montjean ;
- Clément Grit ;
- Guillaume Roumier ;
- Margot Paget ;
- Jehanne Fleury ;
- Gaétan Richard ;
- Martin Bugnicourt ;
- Julie Faget ;
- Emma Claverie ;
- Mathilde Le Pelletier de Woillemont.

##### Section B

- Gwendoline Lemaitre ;
- Julia Etournay ;
- Doriane Poisnel ;
- Argan Lascombes ;
- Louise Vallin ;
- Armand Jost ;
- Anne Jérôme.

#### Liste complémentaire

##### Section A

- Pierre-Marie Passot ;
- Monsieur Emmanuel Domergue ;
- Mattéo Vierling ;
- Charlotte Caron ;
- Mathilde Liteau ;
- Eugénie Bernard de Domsure.

##### Section B

- Théo Mérand ;
- Tancrède de Lentaigne de Logivière ;

- Anne-Frédérique Provou ;
- Léo Farinet ;
- Fantin Chassagne ;
- Anne Philippenko.

La liste de classement des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours d'entrée en deuxième année de l'École nationale des chartes organisé en 2019 est établie comme suit :

**Liste d'admission**

- Thomas Creusot.

**Liste complémentaire**

- Brahim Soussi.

## Enseignement supérieur et recherche

---

### École normale supérieure de Lyon

#### Programme du concours littéraire d'entrée en première année - session 2020

NOR : ESRS1900182A

arrêté du 25-7-2019

MESRI - DGESIP A1-3

---

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2012-715 du 7 -5- 2012 modifié ; arrêté du 9 -9- 2004 modifié, notamment article 2 ; arrêté du 29 -10- 2013

---

Article 1 - Le programme des épreuves du concours littéraire d'admission à l'École normale supérieure de Lyon pour la session 2020 dans les séries lettres et arts, langues vivantes et sciences humaines est fixé comme suit :

#### Littérature française

##### Axe 1 : Genres et mouvements

- Domaine 4 : le récit bref

##### Axe 2 : Questions

- Domaine 1 : l'œuvre littéraire, ses propriétés, sa valeur

- Domaine 4 : la représentation littéraire

##### Œuvres

a) La Fontaine, *Fables*, livres 1 à 6, Le Livre de Poche, Classiques, éd. J.-C. Darmon, 2002, p.63-201, ISBN : 9782253010043

b) Maupassant, *La Maison Tellier. Une partie de campagne et autres nouvelles*, Folio classique, éd. L. Forestier, 1995, ISBN : 9782070394012

c) Henri Michaux, *La Nuit remue*, Poésie / Gallimard, 1987, ISBN : 9782070324385

d) Nathalie Sarraute, *Tropismes*, Les Éditions de Minuit, coll. « Double », 2012, ISBN : 9782707321466

#### Spécialité arts

##### 1. Études cinématographiques

a) Dans la salle : le cinéma et ses spectateurs

b) Le cinéma d'Andreï Tarkovski

##### 2. Études théâtrales

a) Première question :

Théâtre et émotions

b) Deuxième question :

- Edward Bond, *Pièces de guerre* tome 1, texte français, Michel Vittoz, Paris, l'Arche, 1994, ISBN : 9782851813350 (br.)

- Jean-Pierre Sarrazac, *Poétique du drame moderne : de Henrik Ibsen à Bernard-Marie Koltès*, Paris, Éditions du Seuil, 2012, ISBN : 9782021054200 (br.)

##### 3. Histoire et théorie des arts

a) Érotismes

b) La photographie au XIXe siècle

#### 4. Histoire de la musique

a) Jean de Okeghem (c. 1425-1497)

Partitions de référence : Johannes Okeghem, *Collected Works*, éd. Richard Wexler & Dragan Plamenac, réimpression au format de poche, American Musicological Society, 2013

*Vol. I, Masses I-VIII (2013 reprint)*

*Vol. II, Masses and Mass Sections IX-XVI (2013 reprint)*

*Vol. III, Motets and Chansons (1992)*

Bibliographie :

*Johannes Okeghem : actes du XLe Colloque international d'études humanistes : Tours, 3-8 février 1997*, éd. Philippe Vendrix, Paris, Klincksieck, 1998

[http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod\\_id=IS-9782252032145-1](http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod_id=IS-9782252032145-1)

b) Les débuts de la musique à l'image avant 1945

Bibliographie de référence :

- La musique de film en France : courant, spécificités, évolutions (dir. Jérôme Rossi), Lyon : Symétrie, 2017

Partitions de référence :

- Sergueï Prokofiev, Alexandre Nevsky, partition en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.laflutedepan.com/partition/193244/serge-prokofiev-alexandre-nevski-opus-78-partition-conducteur.html>

- Arthur Honegger, Pacific 231

## Philosophie

### 1. Programme commun à tous les candidats

- La science

### 2. Programme complémentaire pour la spécialité philosophie

1. Notions :

- Le sacré

- L'espace

2. Auteurs :

a) Plotin, traités 30, 31, 32 et 49 dans :

a. Plotin, *Traité*s, 30-37, traduction sous la direction de Luc Brisson et Jean-François Pradeau, Paris, Flammarion, collection « GF », 2006, 454 pages, ISBN : 9782080712288

b. Plotin, *Traité*s, 45-50, traduction sous la direction de Luc Brisson et Jean-François Pradeau, Paris, Flammarion, collection « GF », 2009, 515 pages, ISBN : 9782081223288

b) Spinoza, *Traité de la réforme de l'entendement*, trad. B. Rousset, Paris, Vrin, 2004, ISBN : 9782711615698

## Histoire

### 1. Programme commun à tous les candidats

- La Chine, du traité de Nankin à la proclamation de la république populaire 1842-1949

### 2. Programme complémentaire pour la spécialité histoire et géographie

- Pratiques et croyances religieuses des Grecs à l'époque classique (Ve-IVe siècle av. J.-C.)

- La société autour de l'an mil (Occident chrétien, v.950 - v. 1050)

## Géographie

### 1. Programme commun à tous les candidats

Les régions de l'Arctique

### 2. Programme complémentaire pour la spécialité histoire et géographie

À l'écrit : un commentaire de documents géographiques relatifs à la France (Dom compris). Le document de

base est une carte topographique. À l'appui du commentaire de celle-ci, le jury peut proposer un extrait de carte topographique (à une autre échelle ou d'une autre édition) ou tout autre support permettant de compléter l'analyse.

À l'oral : un commentaire de carte topographique au 1/25 000 ou au 1/50 000 portant sur la France (Dom compris). La carte est accompagnée de documents complémentaires (cartes d'autres éditions ou d'autre échelle, cartes thématiques, photographies, statistiques, extraits de textes, etc.).

## Explications d'auteurs

### Épreuve orale d'admission

#### A. - Auteurs anciens (spécialité lettres classiques)

Note à l'attention des professeurs des classes préparatoires :

- le thème de culture antique pour les années scolaires 2018-2019 (Lettres supérieures) et 2019-2020 (Première supérieure) est : Les dieux et les hommes

- le thème de culture antique pour les années scolaires 2019-2020 (Lettres supérieures) et 2020-2021 (Première supérieure) est : Savoir, apprendre, éduquer

##### 1. Grec

Hérodote, *Histoires*, Livre 2, § 99-182, Belles Lettres, coll. « Classiques en Poche » n°20, EAN13 : 9782251799209

Euripide, *Ion* dans *Tragédies* tome 3 (*Héraclès, Les Suppliantes, Ion*), Belles Lettres, coll. des Universités de France, EAN13 : 9782251001227

Le jury n'interrogera pas directement sur les parties suivantes : vers 112-237 ; 452-509 ; 676-1105 ; 1229-1249 ; 1445-1508

##### 2. Latin

Tite-Live, *Histoire romaine. Tome XXIX : Livre XXXIX*, chapitres 8 à 46 inclus, texte établi et traduit par A.-M. Adam, Les Belles Lettres, C.U.F., 2003, EAN13 : 9782251013732

Virgile, *L'Énéide*, chant 1, texte établi par Jacques Perret, traduit par Paul Veyne, Les Belles Lettres, les Classiques en poche, 2013, EAN13 : 9782251802282

#### B. - Auteurs français (spécialité lettres modernes)

Intitulé du programme : Voyages extraordinaires

a) Lucien de Samosate, *Voyages extraordinaires*, trad. J. Bompaigne et A.-M. Ozanam, Paris, Belles Lettres, « Classiques en Poche » n° 90, 2009, ISBN : 978225180001

b) François Rabelais, *Quart Livre*, éd. Mireille Huchon, Paris, Gallimard, « Folio Classique », 1998, ISBN : 9782070389596

#### C. - Auteurs étrangers (spécialité langues vivantes)

##### 1. Auteurs de langue allemande

a) Dea Loher, *Olgas Raum / Tätowierung*, in Dea Loher, *Olgas Raum / Tätowierung / Leviathan*, Verlag der Autoren (Theaterbibliothek), 2008, 230 p., ISBN : 9783886611522

Seules les deux premières œuvres du recueil sont comprises dans le programme.

b) Adelbert von Chamisso, *Peter Schlemihls wundersame Geschichte*, mit Anmerkungen von Dagmar Walach, Reclam (UB 93), 96 p., ISBN : 9783150000939

c) Georg Trakl, *Werke, Entwürfe, Briefe*, hrsg. von Hans-Georg Kemper und Frank Rainer Max. Nachwort u. Bibliographie von Hans-Georg Kemper, Reclam (UB 8251), 367 p., ISBN : 9783150082515

Seules les trois premières parties "I. Gedichte; II. Sebastian im Traum; III. Veröffentlichungen im *Brenner* 1914-1915", p. 5 à 116, sont comprises dans le programme.

##### 2. Auteurs de langue anglaise

a) Daniel Defoe, *Robinson Crusoe* (1719), Norton Critical Edition (1994), ISBN-13 : 9780393964523

b) William Shakespeare, *Richard II*, The New Cambridge Shakespeare, ed. Andrew Gurr, 2003, ISBN-13 : 9780521532488

c) Wordsworth, *The Prelude* (1805), ed. S. Gill, Oxford World's Classics, 2008, book 10, ISBN-13: 978-0199536863

### 3. Auteurs de langue arabe

1986 الوشاء، الطرف والظرفاء أو الموشى، بيروت، عالم الكتب للطباعة والنشر والتوزيع،

1992 طه حسين، الأيام، القاهرة، مركز الأهرام للترجمة و النشر، مؤسسة الأهرام،

1. Al-Waššā', *al-Zarf wa l-ẓurafā' aw al-Muwaššā'*, Beyrouth, 'Ālam al-kutub li l-ṭibā'a wa l-našr wa l-tawzī', 1986

2. Ṭāha Ḥusayn, *al-Ayyām*, Le Caire, Markaz al-ahrām li l-tarǧama wa l-našr, 1992

Les éditions sont laissées au choix du candidat.

### 4. Auteurs de langue chinoise

a) YANG Jiang 杨绛, *XiZao* 《洗澡》, éditeur 人民文学出版社, 2012, 第1-80页 (《采葑采菲》)。

b) Han Shaogong 韩少功: *Ba ba ba* 爸爸爸爸 (Pa pa pa), Pékin, Renmin wenxue chubanshe 人民

文学出版, 2006.

La nouvelle « Ba, ba, ba » constitue le seul texte du recueil au programme.

Les éditions sont laissées au choix des candidats.

### 5. Auteurs de langue espagnole

a) Lope De Vega, *El perro del hortelano*, Cátedra, 2006, ISBN : 9788437614762

b) Gustavo Adolfo Bécquer, *Rimas*, Cátedra, 2006, ISBN : 9788437613437

c) Rosario Castellanos, *Balún Canán*, Fondo de Cultura económica, ISBN : 9788437505817

Toutes les éditions de l'œuvre de Rosario Castellanos - y compris électroniques - sont acceptables.

### 6. Auteurs de langue grecque moderne

a) Ρέα Γαλανάκη, *O Bíos ton Ismaíl Férik Pασά*, Αγρα, 1989, ISBN : 9603250791

Réa Glanaki, *La vie d'Ismaïl Férik pacha* traduit du grec par Lucile Farnoux, Éditions Actes Sud, 08/1993, 176 pages, ISBN : 286869785

b) Κ. Π. Καβάφης, *Ποιήματα* ΕΣΤΙΑ, 2004, ISBN : 9600511640

C. Cavafy, *Poèmes*, préface, traduction et notes de Dominique Grandmont, Paris, Gallimard, coll. Du Monde Entier, 1999, ISBN : 2070743098

c) Μάριος Χάκκας, *Ο μπιυτές και άλλες ιστορίες*, Κέδρος, 1993

Marios Chakkas, *Le Bidet et autres histoires*, M. Nadeau, 1997

### 7. Auteurs de langue hébraïque

1 – תנ"ך : קהלת, פרקים א–ד

2 – נתן זך : שירים שונים ; מתוך כל השירים ושירים חדשים, כךך א', הקיבוץ המאוחד, תל אביב, 2009 : עשרים וחמישה שירים ראשונים.

3 – ש"י עגנון : סיפורים : האדונית והרוכל, אל הרופא, התעודה, ידידות, ב–כל סיפוריו של שמואל יוסף עגנון, כךך 6, סמוך ונראה, שוקן, תל אביב, 1998.

1 - Bible : *Ecclésiaste*, chapitres I à IV.

2 - Poésie : Natan Zakh, *Shirim shonim (Poèmes différents)*, dans : *Kol ha-shirim ve-shirim hadashim*, Ha-Kibbutz Ha-Me'uhad, Tel Aviv, 2009 : les vingt-cinq premiers poèmes.

3 - Prose : S. Y. Agnon : Nouvelles : *Ha-adonit ve-ha-rokhel (La dame et le colporteur)*, *El ha-rofe' (Chez le médecin)*, *Ha-te'uda (Le document)*, *Yedidut (Amitié)*, dans *Kol sipurav shel Shmu'el Yossef Agnon (Nouvelles d'Agnon)*, tome 6, *Samukh ve-nir'e (Le proche et le visible)*, Shocken, Tel Aviv, 1998

### 8. Auteurs de langue italienne

a) Francesco Petrarca, *Canzoniere*, a cura di M. Santagata, Mondadori (Nuovi Oscar Classici), 2018

Sélection des poèmes à étudier :

I) Voi ch'ascoltate in rime sparse il suono, II) Per fare una leggiadra sua vendetta, III) Era il giorno ch'al sol si scoloraro, XI) Lassare il velo o per sole o per ombra, XVI) Movesti il vecchierel canuto e bianco, XXX) Giovene donna sotto un verde lauro, XXXII) Quanto più m'avvicino al giorno estremo, XXXV) Solo e pensoso i più deserti campi, LXI) Benedetto sia 'l giorno, e 'l mese, e l'anno, XC) Erano i capei di d'oro a l'aura sparsi, CXXVI) Chiare fresche e dolci acque, CXXVIII) Italia mia, benché 'l parlar sia indarno, CXXIX) Di pensier in pensier, di monte in monte, CXXXII) S'amor non è, che dunque è quel ch'io sento?, CXXXVI) Fiamma dal ciel su le tue treccie piova, CXXXVIII) Fontana di dolore, albergo d'ira, CLIX) In qual parte del ciel, in quale ydea, CLXVI) S'i' fussi stato fermo a la spelunca, CCXII) Gli occhi di ch'io parlai sì caldamente, CCLXXIX) Se lamentar augelli, o verdi fronde, CCLXXX) Mai non fui in parte ove sì chiar vedessi, CCCLIII) Vago augelletto

che cantando vai, CCCLXIV) Tennemi Amor anni ventuno ardendo, CCCLXV) l'vo piangendo i miei passati tempi

b) Niccolò Maciavelli, *La Mandragora* (édition intégrale au choix).

c) Natalia Ginzburg, *Lessico familiare* (édition intégrale au choix).

### 9. Auteurs de langue japonaise

a) MACHIDA Kô, *Kemonogare, oiera no saru to*, éd. Bunshun bunko, 2003  
町田康『けものがれ、俺らの猿と』(in『屈辱ポンチ』), 文春文庫, 2003年  
ISBN: 978-4-16-765302-8

b) HENMI Yô, *Gareki no naka kara kotoba o*, éd. NHK Shuppan shinsho, 2012  
辺見庸『瓦礫の中から言葉を』, NHK出版新書, 2012年  
ISBN: 978-4-14-088363-1

### 10. Auteurs de langue polonaise

a) Anna Janko, *Mała zagłada*, 2015, ISBN-13 : 9788308054208

b) Henryk Sienkiewicz, *Bez dogmatu*, Wrocław, Biblioteka Narodowa, 2015, ISBN : 9788361056881

c) Wisława Szymborska, *Wybór poezji*, Wrocław, Biblioteka Narodowa, 2016, ISBN : 9788365588029

### 11. Auteurs de langue portugaise

João Guimarães Rosa, *Primeiras estórias*, Rio de Janeiro, Nova Fronteira, 2005 (ou n'importe quelle édition).

Lídia Jorge, *O dia dos prodígios*, Lisboa, Dom Quixote, 2001 (ou n'importe quelle édition).

José Luandino Vieira, *No antigamente, na vida*, Lisboa, Edições 70, 1987 (ou n'importe quelle édition).

### 12. Auteurs de langue russe

a) Александр Пушкин *Руслан и Людмила*

Alexandre Pouchkine *Ruslan et Ludmilla*

b) Евгений Замятин *Новоднение*

Evgueni Zamiatine *L'Inondation*

c) Иван Бунин *Жизнь Арсеньева*

Ivan Bounine, *La Vie d'Arseniev*

Les éditions sont laissées au choix des candidats.

## Approches des sciences humaines

a) Benedict Anderson, *L'Imaginaire national. Réflexions sur les origines et l'essor du nationalisme*, Éditions La Découverte, coll. « Poches sciences », 224 p.

b) Pierre Clastres, *La Société contre l'État*, Éditions de Minuit, coll. « Reprise », 185 p.

c) Erwin Panofsky, *La Renaissance et ses avant-courriers dans l'art d'Occident*, Flammarion, coll. « Champs Arts », 440 p.

d) Paul Bénichou, *Morales du grand siècle*, Gallimard, coll. « Folio essais », 313 p.

e) Françoise Héritier, *Masculin/Féminin I : La pensée de la différence*, Odile Jacob, coll. « Poches sciences humaines », 326 p.

f) Susan Sontag, *Sur la photographie*, Éditions Christian Bourgois, coll. « Titres », 280 p.

Les éditions sont laissées au choix des candidats.

Article 2 - Listes des dictionnaires autorisés pour l'épreuve d'admissibilité de commentaire et traduction en langues vivantes étrangères. Dans chacune des langues, sauf mention spécifique, toutes les éditions du dictionnaire prescrit sont autorisées.

- en langue allemande : *Duden Deutsches Universalwörterbuch*, en un volume

- en langue anglaise : *Concise Oxford English Dictionary*, Oxford University Press

- en langue arabe : *Al-Munjid fi-l lugha wa-l a'lâm* et *al-Mu'jam al-wasît*

- en langue chinoise : *Xiandai hanyu cidian* 现代汉语词典, Pékin : Shangwu yinshuguan, à partir de la 3e édition (1996, ISBN : 7-100-01777-7)

- en langue espagnole : *Clave, Diccionario de uso del español actual*. Madrid, Ediciones SM

- en langue grecque moderne :

Λεξικό της κοινής νεοελληνικής, Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης. Ινστιτούτο Νεοελληνικών Σπουδών [Ίδρυμα Μανόλη Τριανταφυλλίδη], Thessalonique, 1ère éd. 1998.

Γεώργιου Δ. Μπαμπινιώτη, Λεξικό της Νέας Ελληνικής Γλώσσας, Κέντρο Λεξικολογίας, Athènes, 1998.

- en langue hébraïque : *Even-Shoshan Dictionary*, שדחה מילנה, ed. Kiryat Sefer, Jérusalem, 2004, ISBN : 9789651701559
- en langue italienne : *Lo Zingarelli Vocabolario della lingua italiana*, Zanichelli
- en langue japonaise : dictionnaire "Kôji-en", éd. Iwanami, 1983, et rééditions et dictionnaire "Taishûkan kango shinjiten", éd. Taishûkan, 2001, et rééditions
- en langue polonaise : *Uniwersalny słownik języka polskiego pod redakcją*, Stanisława Dubisza, PWN, Varsovie, 2003, 4 tomy + indeks a tergo
- en langue portugaise : *Dicionario da lingua portuguesa*, Editora
- en langue russe : S.I. Ožegov, *Slovar' russkogo jazyka*, édition au choix du candidat

Article 3 - Le président de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 25 juillet 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,  
Amaury Flèges

## Enseignement supérieur et recherche

---

### École normale supérieure de Rennes

#### Conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours : modification

NOR : ESRS1900189A  
arrêté du 2-8-2019  
MESRI - DGESIP A1-3

---

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; loi du 23-12-1901 ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; décret n° 2013-924 du 17-10-2013 ; arrêté du 9-9-2004 modifié ; arrêté du 4-7-2017 modifié

---

Article 1 - Les dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 4 juillet 2017 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

#### **ATS (adaptation technicien supérieur) :**

Le concours ATS comporte les épreuves suivantes :

#### **Épreuves écrites d'admission**

1. Langue vivante

La langue vivante de l'épreuve écrite est obligatoirement l'anglais. L'épreuve se déroule sous forme de QCM.

Durée 2 heures, coefficient 2.

2. Français

L'épreuve de français consiste en un résumé et un commentaire. Durée : 3 heures, coefficient 2.

3. Mathématiques

L'épreuve de mathématiques consiste en la résolution d'un problème. Durée : 3 heures, coefficient 3.

4. Sciences industrielles

L'épreuve de sciences industrielles ne comprend qu'un seul problème, portant sur les programmes de génie électrique et mécanique. Durée 5 heures, coefficient 4.

5. Sciences Physiques

L'épreuve de sciences physiques consiste en la résolution d'un problème. Durée : 3 heures, coefficient 3.

#### **Épreuves orales d'admission**

1. Langue vivante

La langue vivante de l'épreuve orale est obligatoirement l'anglais : Interrogation de 20 minutes précédée d'une préparation de 30 minutes. Coefficient 2.

2. Mathématiques

Interrogation de 30 minutes, précédée d'une préparation de 30 minutes. Coefficient 2.

3. Sciences Industrielles

L'épreuve de sciences industrielles comprend deux interrogations de 30 mn chacune, l'une en génie électrique, l'autre en mécanique, précédées d'une préparation de 30 minutes. Coefficient 2.

4. Sciences Physiques

Interrogation de 30 minutes, précédée d'une préparation de 30 minutes. Coefficient 2.

L'absence à une épreuve du concours (écrit ou oral) est éliminatoire.

Article 2 - Les dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 4 juillet 2017 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

Les concours d'admission en cycle master permettent de construire un cursus de quatre semestres dans l'un

des domaines des sciences fondamentales, des sciences de l'ingénieur, des sciences humaines et sociales enseignés à l'école. Ce cursus conduit à l'obtention d'un master pouvant être enrichi par une préparation à la fonction d'enseignant pour présenter le concours de l'agrégation ou par un stage de recherche.

Les élèves sont recrutés sur l'un des quatre concours suivants :

- mathématiques (niveau d'admission : 1re année du cycle master) ;
- informatique (niveau d'admission : 1re ou 2e année du cycle master) ;
- sciences de l'ingénieur (niveau d'admission : 1re ou 2e année du cycle master) ;
- droit-économie-management (niveau d'admission : 1re ou 2e année du cycle master).

Pour être autorisés à s'inscrire à ces concours, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école et selon le niveau d'admission visé, d'un diplôme valorisé à hauteur de 180 crédits européens pour l'admission en première année ou de 240 crédits européens pour l'admission en deuxième année obtenu en université ou école d'ingénieur figurant sur la liste des écoles habilitées à délivrer ce diplôme établie par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou en école supérieure de commerce.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves des concours d'admission en cycle master.

Ces concours comportent une phase préalable d'examen du dossier d'études supérieures.

Article 3 - Les dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 4 juillet 2017 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

Toute candidature à un concours d'admission en cycle master fait l'objet de l'examen préalable du dossier d'études supérieures, effectué par un jury composé spécifiquement pour chaque concours ; ce dossier comprend :

- a) le descriptif chronologique exhaustif des études suivies et activités pratiquées à partir du baccalauréat accompagné de tous les justificatifs permettant d'apprécier les modalités de validation et d'obtention, en université ou en grandes écoles, du nombre de crédits européens requis pour le niveau visé ;
- b) une lettre de motivation comportant notamment le projet de formation du candidat à l'ENS Rennes. Le candidat peut joindre tout élément ou synthèse sur ses activités scientifiques antérieures.

À l'issue de cette première phase de sélection sur dossier :

- le concours mathématiques comporte, pour les candidats dont le dossier d'études supérieures a été retenu, deux épreuves écrites d'admissibilité puis deux épreuves orales d'admission.
- les concours informatique, sciences de l'ingénieur et droit-économie-management comportent des épreuves d'admission orales et/ou pratiques pour les candidats dont le dossier d'études supérieures a été retenu.

Pour l'ensemble des concours d'admission en cycle master, l'une des deux épreuves orales ou pratiques d'admission est l'épreuve d'entretien, éventuellement couplée à l'interrogation scientifique ou disciplinaire. Elle permet d'apprécier la culture, les motivations, le cursus de formation visé à l'école et le projet de carrière du candidat par référence au dossier d'études supérieures dont l'examen a fait l'objet de la phase préalable. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de carrière par référence au dossier d'études supérieures adressé pour la phase de sélection.

Article 4 - Les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 4 juillet 2017 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

### **Mathématiques**

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Mathématiques générales (durée : 5 heures ; coefficient 7)
2. Français et culture générale (durée : 3 heures ; coefficient 3).

L'épreuve de français et de culture générale consiste en un résumé d'un texte de culture générale. À partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle permettant d'apprécier son aptitude à dégager le sens et l'intérêt d'un texte. Une grande importance est accordée aux qualités de forme : logique de la composition, correction et précision du style.

Épreuves orales d'admission :

1. Interrogation de mathématiques (coefficient 4)

L'interrogation est précédée d'une phase de préparation. Leur durée est fixée par le jury.

2. Entretien (coefficient 6) : exposé du candidat à partir d'un texte d'intérêt général ou scientifique suivi de questions permettant d'apprécier son aptitude à s'exprimer clairement, à dégager le sens et l'intérêt du texte, à manifester une réaction personnelle. L'échange doit aussi permettre au candidat de préciser ses motivations et son projet de formation par référence au dossier d'études supérieures adressé pour la phase de sélection. L'entretien est précédé d'une phase de préparation. Leur durée est fixée par le jury.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2020.

Article 6 - Le président de l'École normale supérieure de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 2 août 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## Enseignement supérieur et recherche

### École normale supérieure de Rennes

#### Programmes des concours d'admission en première année et en cycle master : modification

NOR : ESRS1900190A  
arrêté du 2-8-2019  
MESRI - DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2013-924 du 17-10-2013 ; arrêté du 9-9-2004 modifié ; arrêté du 4-7-2017

Article 1 - Les dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 4 juillet 2017 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« **Mathématiques** :

**Épreuve écrite de français et de culture générale** :

Pas de programme (voir arrêté des conditions d'admission).

**Épreuve orale d'entretien** :

Pas de programme (voir arrêté des conditions d'admission).

**Épreuves écrites et orale de mathématiques** :

L'épreuve écrite d'admissibilité de mathématiques et l'interrogation orale d'admission de mathématiques porteront sur le programme de mathématiques générales suivant :

#### **I - Topologie**

1. Espaces topologiques, espaces séparés, espaces compacts, espaces localement compacts. Espaces connexes. Composantes connexes. Topologie de  $\mathbb{R}$ . Limites. Applications continues, homéomorphismes. Applications continues définies sur un espace compact. Produits d'espaces topologiques en nombre fini. Espaces métriques, suites. Applications uniformément continues. Suites de Cauchy, espaces complets, complétés d'un espace métrique. Théorème du point fixe contractant. Norme de la convergence uniforme.

2. Espace vectoriel normé, espace de Banach, espace dual. Norme d'une application linéaire continue. Espace de Hilbert. Projection sur un convexe fermé. Projection orthogonale sur un sous-espace vectoriel fermé. Dual d'un Hilbert. Théorème de représentation de Riesz. Familles orthonormées. Bases Hilbertiennes (cas séparable). Égalité de Bessel-Parseval.

3. Continuité des fonctions d'une ou plusieurs variables à valeurs dans  $\mathbb{R}^n$ . Propriétés des fonctions continues sur un compact, sur un connexe. Homéomorphismes d'un intervalle de  $\mathbb{R}$ . Fonctions réciproques. Fonctions monotones.

4. Fonctions convexes d'une variable, inégalités de convexité.

#### **II - Calcul différentiel**

1. Fonctions réelles d'une variable réelle, dérivée en un point, dérivée à gauche, à droite. Dérivées d'ordre supérieur, dérivée n-ième du produit de deux fonctions. Théorème de Rolle, théorème des accroissements finis. Formules de Taylor : différentes formes du reste (reste de Lagrange, reste de Young, reste sous forme intégrale). Comparaison des fonctions au voisinage d'un point. Développements limités, développements asymptotiques. Notation  $o$  et  $O$  de Landau.

2. Fonctions vectorielles d'une variable réelle : dérivation, théorèmes des accroissements finis, formules de Taylor.

3. Différentielle d'une application d'un espace vectoriel normé dans un autre. Théorème des fonctions

composées : exemples des applications multilinéaires. Applications de  $\mathbb{R}^n$  dans  $\mathbb{R}^p$  : dérivées partielles, matrice jacobienne. Application au problème du changement de variables. Classe  $C^1$  des fonctions continûment différentiables sur un ouvert, sa caractérisation en termes de dérivées partielles.

4. Classe  $C^k$  des applications  $k$  fois continûment différentiables sur un ouvert. Dérivées partielles d'ordre supérieur : interversion de l'ordre des dérivations. Formules des accroissements finis, formule de Taylor.

5. Fonctions implicites, existence, continuité, différentiation. Théorème d'inversion locale. Théorème des fonctions implicites. Théorème des extréma liés en dimension finie.

6. Fonctions de plusieurs variables réelles à valeur dans  $\mathbb{R}$  : convexité, extremum local.

### III - Calcul intégral

1. Tribus, mesures positives, mesures de Lebesgue : applications mesurables, intégrables.

2. Convergence dominée. Théorèmes de convergence des intégrales dépendant d'un paramètre.

3. Mesure produit, théorème de Fubini.

4. Espaces LP.

5. Changements de variables dans  $\mathbb{R}^n$ .

### IV - Séries

1. Séries à termes réels ou complexes : convergence, somme. Cas des séries à termes positifs : comparaison de deux séries, comparaison d'une série et d'une intégrale. Convergence absolue. Produit de deux séries absolument convergentes. Séries doubles, produits infinis. Séries vectorielles (dans un espace de Banach). Convergence normale. Calcul approché de la somme d'une série.

2. Suites et séries de fonctions numériques, convergence simple, convergence uniforme, convergence normale d'une série ; application à l'étude de la continuité de la dérivabilité, de l'intégrabilité d'une fonction définie par une suite ou une série.

3. Séries entières. Rayon de convergence. Somme du produit de deux séries entières. Convergence uniforme, continuité.

4. Série de Taylor, développement de fonctions en séries entières.

5. Développement en série entière des fonctions usuelles. Fonctions exponentielles complexes.

6. Séries de Fourier. Coefficients et série de Fourier d'une fonction. Théorèmes de Fejer et Dirichlet.

Convergence normale de la série de Fourier d'une fonction continue de classe  $C^1$  par morceaux. Théorie  $L^2$  des séries de Fourier.

### V - Équations différentielles

1. Equations différentielles de la forme  $x' = f(t, x)$ ,  $t$  dans un intervalle de  $\mathbb{R}$ ,  $x$  dans un ouvert de  $\mathbb{R}^n$ . Théorème de Cauchy-Lipschitz. Solutions maximales. Lemme de Gronwall. Critère de sortie de tout compact (théorème « des bouts »).

2. Systèmes différentiels linéaires. Méthode de variation des constantes (formule de Duhamel). Cas des coefficients constants. Application à la résolution d'équations linéaires d'ordre supérieur à 1.

### VI - Analyse à une variable complexe

1. Fonctions holomorphes. Conditions de Cauchy-Riemann. Intégrale d'une fonction continue le long d'un chemin  $C^1$  par morceaux. Primitives d'une fonction holomorphe. Déterminations du logarithme. Théorème d'holomorphie sous le signe intégrale.

2. Indice d'un chemin fermé  $C^1$  par morceaux par rapport à un point.

3. Formules de Cauchy. Analyticité d'une fonction holomorphe. Principe des zéros isolés. Principe du prolongement analytique. Principe du maximum.

4. Singularités isolées. Fonctions méromorphes. Théorème des résidus.

5. Suites et séries de fonctions holomorphes. Stabilité de l'holomorphie par convergence uniforme.

### VII - Algèbre générale

1. Vocabulaire de la théorie des ensembles. Produits de deux ensembles. Applications d'un ensemble dans un ensemble. Composition des applications. Restriction, application réciproque. Image, image réciproque. Applications injectives, surjectives, bijectives. Permutations d'un ensemble. Relations d'ordre. Relations d'équivalence. Ensemble  $\mathbb{N}$  des entiers naturels. Cardinal d'un ensemble fini ou dénombrable. Nombre de parties de cardinal fini dans un ensemble de cardinal  $n$ .

2. Groupes. Homomorphismes de groupes. Sous-groupes. Classes d'équivalence modulo un groupe. Sous-

groupes distingués : groupes quotients. Sous-groupe engendré par une partie. Groupes monogènes. Ordre d'un élément. Opération d'un groupe sur un ensemble : orbites, stabilisateurs. Groupes abéliens. Groupe symétrique : décomposition en cycles : signature d'une permutation ; groupe alterné.

**3. Anneaux.** Homomorphisme d'anneaux. Sous-anneaux. Anneaux commutatifs ; formule du binôme. Divisibilité dans les anneaux commutatifs intègres : éléments irréductibles : éléments associés. Anneaux factoriels : plus grand diviseur commun, plus petit multiple commun. Anneaux principaux ; théorème de Bezout. Anneaux euclidiens : algorithme du calcul du plus grand diviseur commun dans un anneau euclidien. Anneaux  $\mathbb{Z}$  des entiers relatifs, division euclidienne,  $\mathbb{Z}/n\mathbb{Z}$ , indicateur d'Euler, bases de numération. Algèbre sur un anneau commutatif. Algèbre des polynômes à une ou plusieurs indéterminées sur un anneau commutatif intègre. Algèbre des fonctions polynomiales. Expression d'un polynôme symétrique à l'aide des polynômes symétriques élémentaires ; formule de Newton. Racines d'un polynôme à une indéterminée, multiplicité, relations entre coefficients et racines.

**4. Théorie des corps.** Corps (commutatifs), sous-corps, corps premier, caractéristique. Corps des fractions d'un anneau commutatif intègre. Corps des fractions rationnelles à une indéterminée, sur un corps (commutatif). Décomposition d'une fraction rationnelle en éléments simples. Corps  $\mathbb{Q}$  des nombres rationnels. Corps  $\mathbb{R}$  des nombres réels. Corps  $\mathbb{C}$  des nombres complexes. Théorème de d'Alembert-Gauss.

### **VIII - Algèbre linéaire et bilinéaire**

**1. Espaces vectoriels.** Sous-espaces vectoriels. Applications linéaires, image, noyau. Somme de sous-espaces vectoriels, somme directe.

**2. Espaces vectoriels de dimension finie.** Bases, dimension. Supplémentaires d'un sous-espace, rang d'une application linéaire. Théorème du rang. Espace dual, espace bidual : transposée d'une application linéaire : orthogonalité. Base duale. Rang de la transposée. Isomorphisme entre un espace et son bidual. Matrices : opérations sur les matrices. Matrice d'un endomorphisme relativement à une base : changement de base. Rang d'une matrice, rang de sa transposée. Déterminant d'une matrice et d'un endomorphisme. Matrice des cofacteurs. Trace d'une matrice et d'un endomorphisme. Résolution d'un système d'équations linéaires : rang du système, compatibilité, formules de Cramer. Réduction d'un endomorphisme : polynôme minimal et caractéristique d'un endomorphisme. Diagonalisation, trigonalisation. Théorème de Cayley-Hamilton.

**3. Algèbre bilinéaire.** Généralités sur les formes bilinéaires symétriques sur un espace vectoriel de dimension finie (la caractéristique du corps étant supposée différente de 2) : rang, signature, théorème de Sylvester, orthogonalité, matrice relativement à une base et changement de base, discriminant. Existence d'une base orthogonale. Classification des formes quadratiques sur  $\mathbb{R}$  et  $\mathbb{C}$ . Espaces vectoriels euclidien. Produit scalaire, inégalités de Cauchy-Schwarz, norme euclidienne. Adjoint d'un endomorphisme. Groupe orthogonal : description des éléments et dimension 2 et 3. Réduction des endomorphismes orthogonaux et symétriques. Espaces vectoriels hermitiens. Produit hermitien, norme hermitienne. Adjoint d'un endomorphisme. Groupe unitaire. Réduction des endomorphismes normaux.

### **IX - Géométrie**

**1. Géométrie affine.** Espaces affine et espace vectoriel associés de dimension finie. Barycentres. Repères affines. Applications affines. Sous-espaces affines. Équations d'un espace affine.

**2. Géométrie affine euclidienne plane.** Notion d'angle. Coordonnées polaires. Similitudes.

**3. Géométrie affine euclidienne en dimension trois.** Coordonnées cylindriques et sphériques.

### **X - Probabilités**

**1. Notions de base :** espaces de probabilité (discrets et non discrets), vecteurs et variables aléatoires, lois jointes et lois marginales, inégalités classiques, usage des moments, des fonctions caractéristiques et des fonctions génératrices, convergences (en moyenne d'ordre  $p$ , presque sûre, en probabilité, en loi).

**2. Indépendance :** tribus indépendantes, variables aléatoires indépendantes, loi du zéro-un, Borel-Cantelli, loi faible des grands nombres, théorème limite central. »

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2020 des concours d'admission en cycle master.

Article 3 - Le président de l'École normale supérieure de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté,

qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 2 août 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## Enseignement supérieur et recherche

---

### École normale supérieure

#### Programme des concours d'admission - sessions 2020 et 2021

NOR : ESRS1900199A  
arrêté du 8-8-2019  
MESRI - DGESIP A1-3

---

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2013-1140 du 9-12-2013 ; arrêtés du 9-9-2004 et du 25-9-2017 modifiés

---

Article 1 - Les programmes des épreuves écrites d'admissibilité et orales et pratiques d'admission communes du concours d'entrée à l'École normale supérieure (section des lettres) du groupe A/L, sont fixés comme suit pour la session 2020 :

#### Composition française

##### Épreuve écrite d'admissibilité

##### **Axe 1 : Genres et mouvements**

Domaine 4 : le récit bref.

##### **Axe 2 : Questions**

Domaine 1 : l'œuvre littéraire, ses propriétés, sa valeur.

Domaine 4 : la représentation littéraire.

*Œuvres :*

- La Fontaine, *Fables*, livres 1 à 6, Le Livre de Poche, Classiques, éd. J.-C. Darmon, 2002, p.63-201 ;
- Maupassant, *La Maison Tellier. Une partie de campagne et autres nouvelles*, Folio classique, éd. L. Forestier, 1995 ;
- Henri Michaux, *La Nuit remue*, Poésie / Gallimard, 1987 ;
- Nathalie Sarraute, *Tropismes*, Les Éditions de Minuit, coll. « Double », 2012.

#### Composition de philosophie

##### Épreuve écrite d'admissibilité

La science.

#### Composition d'histoire

##### Épreuve écrite d'admissibilité

La Chine, du traité de Nankin à la proclamation de la république populaire 1842-1949.

##### Épreuves orales et pratiques d'admission

- La Chine, du traité de Nankin à la proclamation de la république populaire 1842-1949 ;
- La France de 1939 à 1995.

Article 2 - Le programme de l'épreuve écrite de langue et culture ancienne et de l'épreuve orale d'admission de traduction d'un texte grec ou latin du concours d'entrée à l'École normale supérieure (section des lettres)

du groupe A/L est fixé comme suit :

Pour la session 2020 : Les dieux et les hommes.

Pour la session 2021 : Savoir, apprendre, éduquer.

Article 3 - Les dictionnaires autorisés pour l'épreuve commune d'admissibilité de commentaire et traduction en langues vivantes étrangères se présentent ainsi :

Dans chacune des langues, sauf mention spécifique, toutes les éditions du dictionnaire prescrit sont autorisées.

- en langue allemande : DUDEN Deutsches Universalwörterbuch, en un volume, ISBN: 978-3-411-05506-7.

- en langue anglaise : Concise Oxford English Dictionary, Oxford University Press, ISBN : 978-0199296347.

- en langue arabe : Al-Munjid fi-l lugha wa-l a'lâm, et al-Mu'jam al-wasît.

- en langue chinoise : Xiandai hanyu cidian 现代汉语词典, Pékin: Shangwu yinshuguan, à partir de la 3e édition (1996, ISBN : 7-100-01777-7).

- en langue espagnole : CLAVE, Diccionario de uso del español actual. Madrid, Ediciones SM, 2006, 2048 p., ISBN : 84-675-0921-X.

- en langue grecque moderne : Λεξικό της κοινής νεοελληνικής, Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης. Ινστιτούτο Νεοελληνικών Σπουδών [Ίδρυμα Μανόλη Τριανταφυλλίδη], Thessalonique, 1re éd. 1998 ; Γεώργιου Δ. Μπαμπινιώτη, Λεξικό της Νέας Ελληνικής Γλώσσας, Κέντρο Λεξικολογίας, Athènes, 1998.

- en langue hébraïque : Even-Shoshan Dictionary, שדחנה מילמה, ed. Kiryat Sefer, Jérusalem, 2004, ISBN : 9789651701559.

- en langue italienne : Lo Zingarelli Vocabolario della lingua italiana, Zanichelli.

- en langue japonaise : dictionnaire "Kôji-en", éd. Iwanami, 1983, et rééditions et dictionnaire "Taishûkan kango shinjiten", éd. Taishûkan, 2001, et rééditions.

- en langue polonaise : Uniwersalny słownik języka polskiego pod redakcją, Stanisława Dubisza, PWN, Varsovie, 2003, 4 tomy + indeks a tergo.

- en langue portugaise : Dicionário da língua portuguesa, Editora.

- en langue russe : S.I. Ožegov, Slovar' russkogo jazyka, édition au choix du candidat.

Article 4 - Les programmes des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales et pratiques d'admission à option du concours d'entrée à l'École normale supérieure (section des lettres) du groupe A/L, sont fixés comme suit pour la session 2020 :

### Commentaire d'un texte philosophique

- Blaise Pascal, *Pensées*, texte établi par L. Lafuma, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points-Essais, 2018 ;

- Aristote, *Métaphysique*, Livre Θ (Theta), trad. M.-P. Duminil et A. Jaulin, Paris, Flammarion, coll. GF, 2008.

### Commentaire d'un texte littéraire français

Guerre et paix.

- Rabelais, *Gargantua*, Gallimard, « Folio Classique », édition de Mireille Huchon, 2007.

- La Rochefoucauld, *Mémoires*, précédé d'Apologie de M. le Prince de Marcillac, Gallimard, « Folio Classique », édition de Jean Lafond, 2006.

- Apollinaire, *Poèmes à Lou*, précédé de *Il y a*, Gallimard, « Poésie/Gallimard », préface de Michel Décaudin, 1969.

**Remarque** : dans les éditions prescrites, seuls les *Mémoires* de La Rochefoucauld et les *Poèmes à Lou* d'Apollinaire sont au programme, à l'exclusion de tout autre texte.

### Composition de géographie

Les paysages dans le monde : enjeux et dynamiques.

Épreuve d'option histoire

Commentaire de documents historiques (histoire médiévale) :

- Le royaume de France de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ;
- l'Église et la vie religieuse.

## Composition d'histoire de la musique

**Jean de Okeghem (c. 1425-1497).**

*Partitions de référence :*

- Johannes Ockeghem, *Collected Works*, éd. Richard Wexler & Dragan Plamenac, réimpression au format de poche, American Musicological Society, 2013 ;
- *Vol. I, Masses I-VIII* (2013 reprint) ;
- *Vol. II, Masses and Mass Sections IX-XVI* (2013 reprint) ;
- *Vol. III, Motets and Chansons* (1992).

*Bibliographie :*

- *Johannes Ockeghem : actes du XLe Colloque international d'études humanistes : Tours, 3-8 février 1997*, éd. Philippe Vendrix, Paris, Klincksieck, 1998 [http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod\\_id=IS-9782252032145-1](http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod_id=IS-9782252032145-1)

Les débuts de la musique à l'image avant 1945.

*Bibliographie de référence :*

- *La musique de film en France : courants, spécificités, évolutions* (dir. Jérôme Rossi), Lyon, Symétrie, 2017.

*Partitions de référence :*

- Sergueï Prokofiev, *Alexandre Nevski*, il est possible de se procurer la partition en ligne à l'adresse suivante : <https://www.lafutedepan.com/partition/193244/serge-prokofiev-alexandre-nevski-opus-78-partition-conducteur.html>
- Arthur Honegger, *Pacific 231*

## Composition d'histoire et théorie des arts

Érotismes.

La photographie au XIX<sup>e</sup> siècle.

## Composition d'études cinématographiques

Dans la salle : le cinéma et ses spectateurs.

Le cinéma d'Andreï Tarkovski.

## Composition d'études théâtrales

**Première question :**

Théâtre et émotions

**Deuxième question :**

- Edward Bond, *Pièces de guerre*, texte français, Michel Vittoz, Paris, l'Arche, 1994 ;
- Jean-Pierre Sarrazac, *Poétique du drame moderne : de Henrik Ibsen à Bernard-Marie Koltès*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

### Épreuves orales et pratiques d'admission à option

*Interrogation sur un texte philosophique*

Aristote

- *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, coll. Bibliothèque des textes philosophiques, 1990 ;
- *Les Politiques*, livres I et III, trad. P. Pellegrin, Paris, Flammarion, coll. GF, 2015.

**Explication d'un texte dans une langue vivante étrangère autre que celle choisie au titre de la cinquième épreuve orale commune**

### **Allemand**

- E. T. A. Hoffmann : *Meister Floh. Ein Märchen in sieben Abenteuern zweier Freunde*. Hrsg. von Wulf Segebrecht. Stuttgart : Reclam, [1986]. (Reclam Universal-Bibliothek 365).

- Peter Huchel, *Chausseen, Chausseen*, Aix-la-Chapelle, Rimbaud Verlag, 2012.

Ou bien dans :

Peter Huchel: *Gesammelte Werke in zwei Bänden*. Band I: Die Gedichte. Frankfurt/Main : Suhrkamp (Taschenbuch), 2017, p. 111 à 157.

### **Anglais**

- Jean Rhys. *Voyage in the Dark* (1934). London : Penguin, 2000.

- William Shakespeare, *As you like it*, (1599), Oxford World's Classics, 2008 (Ed. Alan Brissenden) ou The Arden Shakespeare (Ed. Juliet Dusinberre), 2004.

### **Arabe**

- Saʿd Allāh Wannūs (Saadallah Wannous), *Tuqūs al-išārāt wa-l-taḥawwulāt*, Beyrouth, Dār al-ādāb, 1994.

- Hudā Barakāt (Hoda Barakat), *Ḥaġar al-ḡaḥik (La pierre du rire)*, Londres, Riyāḍ al-Rayyis li-l-kutub wa-l-našr, 1990 (réédition Amman, Ministère de la Culture, 2010).

### **Chinois**

Fang Fang (方方), Fengjing (« 風景 », *Une vue splendide*), in Zufu zai fuqin xin zhong, « 祖父在父亲心中 », Jiangsu wenyi chubanshe, 2003, pp.69-123.

Wang Anyi (王安忆), Wo ai Bi'er (« 我爱比尔 », *J'aime Bill*), Beijing lianhe chuban gongsi, 1995.

### **Espagnol**

- Gabriela Mistral, *Tala; Lagar*, Madrid, Ediciones Cátedra, 2001. Uniquement le premier recueil, *Tala*.

- Fray Luis de León, *Poesía*, edición de Juan Francisco Alsina, Madrid, Cátedra, Letras Hispánicas, 2005.

On pourra aussi consulter l'édition Fray Luis de León, *Poesía*, edición, estudio y notas de Antonio Ramajo Caño. Madrid: Real Academia Española - Barcelona : Galaxia Gutenberg-Círculo de Lectores, 2012.

### **Grec moderne**

- Μέλιπω Αξιόπη, *Δύσκολες νύχτες, Κέδροσ*, 2008, [première édition 1938].

- ΓΙΑΝΝΗΣ ΠΙΤΣΟΣ, *Ο ΤΟΙΧΟΣ ΜΕΣΑ ΣΤΟΝ ΚΑΘΡΕΦΤΗ*, ΕΚΔΟΣΕΙΣ ΚΕΔΡΟΣ, 1984.

### **Hébreu**

- Dudu Bussi - be-simta'ot - *Dans les ruelles*.

- Aharon Megged - *Foiglmán*.

### **Italien**

- Italo Svevo, *La coscienza di Zeno*, 1923, toute édition intégrale.

- Benvenuto Cellini, *La vita*, toute édition.

### **Japonais**

- Machida Kô, *Goran no supon*, Edition Shinchô bunko, Shinchôsha, 2013.

- Tayama Katai, *Futon*, (1907) 田山花袋「蒲団」 in 「蒲団・重右エ門の最後」 éditions Shinchô bunko, 1952 et suivantes.

### **Polonais**

- Zofia Nałkowska, *Medaliony* (1946) (toute édition).

- Andrzej Stasiuk, *Fado*, édition Czarne, Wołowiec 2004 (ou toute autre réédition).

### **Portugais**

- Teolinda Gersão, *A Cidade de Ulisses*, Rio de Janeiro, Oficina Raquel, 2017 (ou toute autre édition comme celle lancée par le « Livro de Bolso » (Livre de poche).

- Kucinski, Bernardo. K., *Relato de uma busca*, São Paulo: Cosac Naify, 2015.

### **Russe**

- N. Gogol, *Петербургские повести*, toute édition.

- A.S. Griboedov, *Gore ot uma*, toute édition

Article 4 - Le directeur de l'École normale supérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 8 août 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## Enseignement supérieur et recherche

### Ingénieur diplômé par l'État

#### Ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre - année 2020

NOR : ESRS1917154V  
avis - J.O. du 21-7-2019  
MESRI - DGESIP A1-5

Les candidats justifiant de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs ont la possibilité, sous réserve d'avoir satisfait à des épreuves spécialement organisées à leur intention, d'accéder au titre d'ingénieur diplômé par l'État, dans l'une des spécialités existantes.

**L'inscription, au titre de l'année 2020, à la session de l'examen s'effectuera du 1er septembre 2019 au 31 octobre 2019 inclus** auprès de l'une des écoles d'ingénieurs, et dans l'une des spécialités figurant dans la liste en annexe. Tout dossier déposé ou posté au-delà de la date de clôture sera rejeté.

Les dossiers de candidature seront disponibles au cours de la période indiquée ci-dessus sur le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20257/devenir-ingenieur-diplome-par-etat.html>)

Accueil / Enseignement supérieur / Formations et diplômes / Formation continue tout au long de la vie.

#### Annexe - Spécialités dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'état

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État						
	Sud-Ouest	Paris	Île-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	Drom
Agroalimentaire	IPB - ENSCBP			Université de Montpellier - Epu		Agro Sup Dijon	Université de la Réunion - Esiroi
Agronomie	INP - Ensats					Agro Sup Dijon	
Automatique et informatique industrielle	Insa Toulouse Estia	Cnam	Ecam-EPMI Ensea	Université de Montpellier - Epu Université Grenoble Alpes - Epu		Yncréa Hauts de France - Isen Lille ENSMM	

Bâtiment BTP TP	Insa Toulouse (BTP)  ISABTP (BTP)	Cnam : BTP (géométrie, topographie, géologie)	Ecaml- EPMI (Bâtiment)	Université Clermont- Auvergne - Epu (BTP)  Université Grenoble Alpes - Epu (BTP et Bâtiment)	Insa Rennes (BTP et Bâtiment)	IMT Lille Douai (TP et Bâtiment)	Université de la Réunion - Esiroi (Bâtiment)
Chimie	INP - Ensiacet	Cnam		CPE Lyon  Sigma	Insa Rouen	ENSC Lille	
Électronique	IPB - ENSEIRB- Matmecca	Cnam	Esiee Paris  Ensea	Université Grenoble Alpes - Epu  CPE Lyon  Université d'Orléans - Epu	Saint-Cyr- Coëtquidan	Yncréa Hauts de France - Isen Lille  Esirem  ENSMM	
Énergétique	Université de Poitiers - Ensi Poitiers	Cnam (thermique et techniques nucléaires)	Ecaml- Epmi	Université d'Orléans - Epu  Université de Corse - Paolitech	Insa Rouen (thermique)	IMT Lille Douai (thermique)  Esiee Amiens (Bâtiment)	Université des Antilles  Esiroi
Génie biologique	Insa Toulouse	Cnam	Ebi	Université Clermont- Auvergne - Epu			

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État						
	Sud-Ouest	Paris	Île-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	Drom
Génie de l'eau et de l'environnement	Université de Poitiers - Ensi Poitiers	Cnam		Université de Montpellier - Epu			
Génie des procédés	INP - Ensiacet	Cnam		CPE Lyon			

Génie électrique	INP - ENSEEIHT Estia	Cnam	Ecam-Epmi	Université de Lyon 1 - Epu Fondation Ecam	Insa Rennes	Esiee Amiens	
Génie industriel	INP - Ensiacet Estia	Cnam Ensam	Ecam-Epmi	Université d'Orléans - Epu Sigma Fondation Ecam		Esiee Amiens IMT Lille Douai	
Génie physique	Insa Toulouse						
Gestion des risques	INP - Ensiacet	Cnam		Université Grenoble Alpes - Epu			
Informatique	IPB - ENSEIRB-Matmeca Insa Toulouse	Cnam	Esiee Paris	Université Grenoble Alpes - Epu Université de Nice - Epu Université de Montpellier - Epu	Insa Rennes Saint-Cyr-Coëtquidan	Université de Lorraine - Télécom-Nancy Yncréa Hauts-de-France - ISEN Lille Esirem	
Instrumentation	Insa Toulouse	Cnam (méthodes physiques d'analyse chimique)		Université Grenoble Alpes - Epu Université de Lyon 1 - Epu		IMT Lille Douai	
Logistique	Estia	Cnam	Ecam-EPMI	Université Clermont-Ferrand - Epu	Isel		

Matériaux	INP - Ensiacet	Cnam		Université Grenoble Alpes - Epu Université d'Orléans - Epu		Ensait (textile) IMT Lille Douai Essa (soudage) Université de Lorraine - EEIGM Esirem ENSMM	Université des Antilles
-----------	----------------	------	--	---	--	--	-------------------------

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État							
	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	Drom	
Mécanique	Insa Toulouse Estia	Cnam Ensam		Sigma Fondation Ecam	Insa Rouen Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan	IMT Lille Douai ENSMM Esirem		
Télécommunications & réseaux	INP - ENSEEIHT IPB - ENSEIRB-Matmeca		Ensea	Université Grenoble Alpes - Epu		Yncréa Hauts-de-France - Isen Lille		
Nota - Les indications entre parenthèses précisent la compétence de l'école dans la spécialité.								

**Agro Sup Dijon** - Bâtiment Champs Prévois - Bureau 207 - 26, boulevard Docteur-Petitjean - BP 87999 - 21079 Dijon Cedex  
Tél. : 03 80 77 25 02 - Site Web : <http://www.agrosupdijon.fr/>

Correspondant DPE :  
**N...** - Tél : 03.80.77.27.73

**Cnam** - Conservatoire nationale des arts et métiers - EICnam - Case courrier 2A - SP10 - 292 rue Saint-Martin - 75003 Paris -  
Tél. : **01 40 27 20 00** - Site Web : <http://www.cnam.fr>

Correspondant DPE :

**Monsieur Jérôme GONNARD** - Tél direct : 01.40.27.26.92 - [jerome.gonnard@lecnam.net](mailto:jerome.gonnard@lecnam.net)

**CPE Lyon** - École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon - 43, boulevard du 11-Novembre-1918 - BP 2077 -  
69616 Villeurbanne Cedex - Tél : 04 72 43 17 00 - Site Web : <https://www.cpe.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Mamadou TRAORE** - Directeur des études - Tél : 04 72 43 17 20 - [mamadou.traore@cpe.fr](mailto:mamadou.traore@cpe.fr)

**Ebi** - École de biologie industrielle - 32, boulevard du Port - 95094 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 85 76 66 90 -  
Site Web : <https://ebi-edu.com/fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Denis HUET** - Directeur des études - Tél : 01 30 75 60 20 - [d.huet@hubebi.com](mailto:d.huet@hubebi.com)

**Ecam-Epmi** - 13, boulevard de l'Hautil - 95092 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 30 75 60 40 - Site Web : <http://www.ecam-epmi.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Maurice CHAYET** - Directeur des études - Tel : 01 30 75 60 93 - [m.chayet@ecam-epmi.fr](mailto:m.chayet@ecam-epmi.fr)

**Fondation Ecam** - Site de Strasbourg - Ecam Strasbourg-Europe - Allée d'Athènes - BP 65 67306 Schiltigheim Cedex -  
Tél : 03 90 40 09 63 - Sites Web : <https://www.ecam.fr/ecam-lyon/fondation-ecam/> ou <http://ecam-strasbourg.eu/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Alexis BULTEY** - Directeur des études - Tél : 03 90 40 29 90 - [alexis.bultey.admin@ecam-strasbourg.eu](mailto:alexis.bultey.admin@ecam-strasbourg.eu)

**EEIGM** - École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine - 6, rue Bastien-Lepage, CS 10630 - F-54010 Nancy Cedex - Tél : 03 83 36 83 00 - Site Web : <https://eeigm.univ-lorraine.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Brigitte JAMART** - Directrice - Tél : 03 72 74 39 01 - [brigitte.jamart@eeigm.univ-lorraine.fr](mailto:brigitte.jamart@eeigm.univ-lorraine.fr)

**Ensait** - École nationale supérieure des arts et industries textiles - 2, allée Louise-et-Victor-Champier - BP 30329 -  
59056 Roubaix Cedex 01 - Tél : 03 20 25 64 64 - Site Web : <http://www.ensait.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Élise TERNYNCK** - Tél : 03 20 25 89 60 - [elise.ternynck@ensait.fr](mailto:elise.ternynck@ensait.fr)

**Ensam** - École nationale supérieure d'arts et métiers - Direction générale - 151, boulevard de l'hôpital - 75013 Paris - Tél : 01 44 24 63 20 - Site Web : <https://artsetmetiers.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Jean-Luc MIQUEL** - Directeur adjoint de la formation continue - Tél : 01 44 24 61 55 - [jean-luc.miquel@ensam.eu](mailto:jean-luc.miquel@ensam.eu)

**Ensat** - École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'institut national polytechnique de Toulouse - Avenue de l'Agrobiopôle - BP 32607 - Auzeville-Tolosan - F-31326 - 31071 Castenet-Tolosan Cedex - Tél : 05 62 19 39 00 - Site Web : <http://www.ensat.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur José RAYNAL** - Responsable Formation continue INP/ENSAT - [raynal@ensat.fr](mailto:raynal@ensat.fr) - Tél : 05 34 32 39 72

**ENSCL** - École nationale supérieure de chimie de Lille - CS 90108 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex - Tél : 03 20 43 41 24 - Site Web : <http://www.ensc-lille.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Rose-Noëlle VANNIER** - Directrice - Tel : 03 20 43 65 83 - [rose-noelle.vannier@ensc-lille.fr](mailto:rose-noelle.vannier@ensc-lille.fr)

**Ensea** - École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications - 6, avenue du Ponceau - 95014 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 30 73 66 03 - Site Web : <http://www.ensea.fr/fr>

Correspondant DPE :

**Monsieur Rachid ZEBOUJ** - Directeur de l'apprentissage et de la formation continue - tél : 01 30 73 66 03 - [zeboudj@ensea.fr](mailto:zeboudj@ensea.fr)

**ENSEEIH**T - Institut national polytechnique de Toulouse - École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications - 2, rue Charles-Camichel - BP 7122 - 31071 Toulouse Cedex 7 - Tél : 05 34 32 20 00 - Site Web : <http://www.enseeiht.fr/fr/index.html>

Correspondant DPE :

**Monsieur Philippe BERGER** - Directeur adjoint de l'INPT-ENSEEIH T - Tél : 05 34 32 20 04 - [berger@enseeiht.fr](mailto:berger@enseeiht.fr)

**Ensiacet** - École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'institut national polytechnique de Toulouse - 118 Route de Narbonne - 31077 Toulouse Cedex 4 - Tél : 05 34 32 33 00 - site Web : <http://www.ensiacet.fr/fr/index.html>

Correspondantes DPE :

**Madame Xuan-Mi MEYER** - Directrice adjointe de l'INP-Ensiacet  
**Madame Christine TAURINES** - Tél : 05 34 32 36 07 - [christine.taurines@ensiacet.fr](mailto:christine.taurines@ensiacet.fr)

**Ensi Poitiers** - École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'université de Poitiers - Bâtiment B1 - TSA 41105 - 1, rue Marcel-Doré - 86073 Poitiers Cedex 9 - Tél : 05 49 45 44 46 - Site Web : <http://ensip.univ-poitiers.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Patrick MASPEYROT** - Directeur des études - Tél : 05 49 45 37 21 - [patrick.maspeyrot@univ-poitiers.fr](mailto:patrick.maspeyrot@univ-poitiers.fr)

**ENSM** - École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques - 26, rue de l'Épitaphe - 25030 Besançon Cedex -  
Tél : 03 81 40 27 00 - Site Web : <https://www.ens2m.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Christophe VARNIER** - Responsable de la formation continue - Tél : 03 81 40 28 13 -  
[christophe.varnier@ens2m.fr](mailto:christophe.varnier@ens2m.fr)

Service administratif en charge des VAE : 03 81 40 27 32

**ENSCBP** - École nationale de chimie, de biologie et de physique de l'institut polytechnique de Bordeaux - 16 avenue Pey-Berland - 33607 Pessac Cedex - Tél : 05 40 00 65 65 - Site Web : <https://enscbp.bordeaux-inp.fr/fr>

Correspondantes DPE :

**Madame Maud CANCELL** - Directrice des études - [maud.cansell@enscbp.fr](mailto:maud.cansell@enscbp.fr)

**Madame Sandrine BATTAGLIA** - Responsable scolarité - [sandrine.battaglia@enscbp.fr](mailto:sandrine.battaglia@enscbp.fr)

**ENSEIRB-Matmeca** - Institut polytechnique de Bordeaux, École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématiques et mécanique de Bordeaux - 1, avenue du Docteur Albert Schweitzer - B.P. 99 - 33402 Talence Cedex - Tél : 05 56 84 65 00 - Site Web : <https://enseirb-matmeca.bordeaux-inp.fr/fr>

Correspondants DPE :

**Monsieur Pierre Fabrie** - Directeur - Tél : 05 56 84 65 00 - [direction@enseirb-matmeca.fr](mailto:direction@enseirb-matmeca.fr)

**Monsieur Christophe JEGO** - Directeur des études - Tél. : 05 56 84 21 89 - [christophe.jego@enseirb-matmeca.fr](mailto:christophe.jego@enseirb-matmeca.fr)

**Esiee Amiens** - 14, quai de la Somme - BP 10100 - 80082 Amiens Cedex 2 - Tél : 03 22 66 20 00 - Site Web : <http://www.esiee-amiens.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Rémy LEFEBVRE** - Tél : 03 22 66 20 47 - [lefebvre@esiee-amiens.fr](mailto:lefebvre@esiee-amiens.fr)

**Esiee Paris** - École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique - 2, boulevard Blaise Pascal - Cité Descartes - B.P. 99 - 93162 Noisy-Le-Grand Cedex - Tél : 01 45 92 65 00 - Site Web : <http://www.esiee.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Laurence PENSÉ** - Tél : 01 45 92 66 55 - [laurence.pense@esiee.fr](mailto:laurence.pense@esiee.fr)

**Esirem** - École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux - 9, avenue Alain-Savary, B.P. 47870 - 21078 Dijon Cedex -  
Tél : 03 80 39 60 09 - Site Web : <http://esirem.u-bourgogne.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Frédéric SMEKTALA** - [frederic.smektala@u-bourgogne.fr](mailto:frederic.smektala@u-bourgogne.fr)

**Esiroi** - École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien - Parc Technologique Universitaire - 2, rue Joseph-Wetzell - 97490 Sainte-Clotilde - Tél : 02 62 52 89 06 - Site Web : <http://esiroi.univ-reunion.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Lalaonirina RAKOTOMANANA-RAVELONARIVO** - Directeur -  
[lalao.rakotomanana@wanadoo.fr](mailto:lalao.rakotomanana@wanadoo.fr)

**Essa** - École supérieure du soudage et de ses applications - 4, boulevard Henri-Becquerel - 57970 Yutz -  
Tél : 03 82 59 86 35 -  
Site Web : <http://www.essa-eaps.isgroupe.com/EAPS-Bac-plus-2/Pages/default.aspx>

Correspondant DPE :

**Monsieur Philippe ROGUIN** - Directeur - Tél : 03 82 59 86 36 - [p.roguin@institutdesoudure.com](mailto:p.roguin@institutdesoudure.com)

**Estia** - École supérieure des technologies industrielles avancées - BP 215 - 64102 Bayonne Cedex - Tél :  
05 59 43 84 00 - Site Web : <http://www.estia.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Xavier FISCHER** - Directeur des formations - [x.fischer@estia.fr](mailto:x.fischer@estia.fr)

**IMT Lille Douai** - École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai - 941, rue Charles-Bourseul - BP  
10838 - 59508 Douai Cedex - Tél : 03 27 71 22 22 - Site Web : <http://imt-lille-douai.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Jean-Luc CAENEN** - Responsable du service "Formation tout au long de la vie" - Tél : 03 27 71  
20 30 - [jean-luc.caenen@imt-lille-douai.fr](mailto:jean-luc.caenen@imt-lille-douai.fr)

**Insa Rennes** - Institut national des sciences appliquées de Rennes - 20 avenue des Buttes-de-Coësmes -  
CS 70839 -  
35 708 Rennes Cedex 7 - Tél : 02 23 23 82 00 - Site Web : <https://www.insa-rennes.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Martine CHAMPAGNAT** - Assistante de la direction des formations - Formation continue  
diplômante IDPE/VAE -  
Tél : 02 23 23 87 70 - [martine.champagnat@insa-rennes.fr](mailto:martine.champagnat@insa-rennes.fr)

**Insa Rouen** - Institut national des sciences appliquées de Rouen - 685, avenue de l'université - BP08 -  
76801 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex - Tél : 02 32 95 97 00 - Site Web : <https://www.insa-rouen.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Stéphanie PETIT** - Directrice des relations entreprises Insa Rouen Normandie - Tél : 02 32 95 66  
08 - [relations-entreprises@insa-rouen.fr](mailto:relations-entreprises@insa-rouen.fr)

**Insa Toulouse** - Institut national des sciences appliquées de Toulouse - Complexe scientifique de  
Rangueil - 135 avenue de Rangueil - 31077 Toulouse Cedex 4 - Tél : 05 61 55 95 13 - Site Web :  
<http://www.insa-toulouse.fr/fr/index.html>

Correspondant DPE :

**Monsieur Claude MARANGES** - Directeur des études - [claude.maranges@insa-toulouse.fr](mailto:claude.maranges@insa-toulouse.fr) ou  
[jessica.autolitano@inp-toulouse.fr](mailto:jessica.autolitano@inp-toulouse.fr)

**ISA BTP** - Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics de l'Université de Pau et des Pays  
de l'Adour - Allée du Parc-Montauray - 64000 Anglet - Tél : 05 59 57 44 37 - Site Web : <http://isabtp.univ-pau.fr/fr/index.html>

Correspondants DPE :

**Monsieur Christian LA BORDERIE** - Directeur - [christian.laborderie@univ-pau.fr](mailto:christian.laborderie@univ-pau.fr)  
**Monsieur Philippe MARON** - Directeur des études - [philippe.maron@univ-pau.fr](mailto:philippe.maron@univ-pau.fr)

**Isel** - Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre - Quai Frissard - BP 1137 - 76063 Le Havre Cedex -  
Tél : 02 32 74 49 00- Site Web : <http://www.isel-logistique.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Thierry DERREY** - Directeur - [thierry.derrey@univ-lehavre.fr](mailto:thierry.derrey@univ-lehavre.fr)

**Polytech'clermont** - École polytechnique universitaire de l'université de Clermont-Ferrand - Campus universitaire des Cézeaux -  
24, avenue des Landais, BP 206 - 63174 Aubière Cedex - Tél : 04 73 40 75 00 - Site Web :  
<http://polytech.univ-bpclermont.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Claire BONTON** - Responsable relations extérieures - Tél : 04 73 40 77 01 -  
[claire.bonton@uca.fr](mailto:claire.bonton@uca.fr)

**Polytech'grenoble** - École polytechnique universitaire de l'université Grenoble Alpes - 14, place du Conseil national de la Résistance - 38400 Saint-Martin-D'hères - Tél : 04 76 82 79 19 - Site Web :  
<https://www.polytech-grenoble.fr/>

**Adresse postale** : Polytech Grenoble - Université Grenoble Alpes - CS 40700 - 38058 Grenoble Cedex 9

Correspondant DPE :

**Madame Françoise DELPECH** - Directrice - [Francoise.Delpech@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Francoise.Delpech@univ-grenoble-alpes.fr)

**Polytech'lyon** - École polytechnique universitaire de l'université Lyon 1 - Bâtiment ISTIL - 15, boulevard Latarjet, 69622 Villeurbanne Cedex - Tél : 04 72 43 27 16 - Site Web : <https://polytech.univ-lyon1.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Naima DEBIT** - Responsable du service de formation continue - [naima.debit@univ-lyon1.fr](mailto:naima.debit@univ-lyon1.fr)

**Polytech'montpellier** - École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier - Bâtiment 31 - CC 419 -  
34, place Eugène-Bataillon - 34095 Montpellier Cedex 5 - Tél : 04 67 14 31 60 - Site Web :  
<http://www.polytech-montpellier.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Annelise FAIVRE** - Responsable formation - Tél : 04.67.14.32.84 -  
[annelise.favre@umontpellier.fr](mailto:annelise.favre@umontpellier.fr)

**Polytech'nice** - École polytechnique universitaire de l'université de Nice - 930, route des Colles - BP 145 - 06903 Sophia-Antipolis Cedex - Tél : 04 92 38 85 00 - Site Web : <http://www.polytechnice.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Jean TIGLI** - Tél : 04 92 96 51 81 - [tigli@polytech.unice.fr](mailto:tigli@polytech.unice.fr)

**Polytech'Orléans** - École polytechnique universitaire de l'université d'Orléans - 8 rue Léonard-de-Vinci - 45072 Orleans Cedex 2 - Tél : 02 38 49 49 64 - Site Web : <https://www.univ-orleans.fr/polytech/>

Correspondant DPE :

**Madame Régine WEBER** - Directrice des formations - Tél : 02 38 49 43 56 -  
[direction.formations.polytech@univ-orleans.fr](mailto:direction.formations.polytech@univ-orleans.fr)

**Saint-Cyr** - Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan - 56381 Guer Cedex - Tél : 02 97 70 72 99 - Site Web : <https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Ronan DOARÉ** - Directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan -  
Tél : 02 97 70 72 02 - [ronan.doare@st-cyr.terre-net.defense.gouv.fr](mailto:ronan.doare@st-cyr.terre-net.defense.gouv.fr)

**Sigma** - École d'ingénieur Sigma Clermont - Pôle scientifique du campus des Cézeaux de Clermont-Ferrand, CS 20265 - 63178 Aubière Cedex - Tél : 04 73 28 80 63 - Site Web : <https://www.sigma-clermont.fr/fr>

Correspondant DPE :

**Madame Catherine FAYET** - En charge de la formation continue et de la VAE - [catherine.fayet@sigma-clermont.fr](mailto:catherine.fayet@sigma-clermont.fr)

**Télécom Nancy** - Université de Lorraine - Campus Aiguillettes - 193 avenue Paul-Muller - CS 90172 - 54602 Villers-Lès-Nancy Cedex - Tél : 03 83 68 26 00 - Site Web : <http://telecomnancy.univ-lorraine.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Marc TOMCZAK** - Directeur adjoint de Telecom Nancy - Tél : 03 83 68 26 00 -  
[marc.tomczak@telecomnancy.eu](mailto:marc.tomczak@telecomnancy.eu)

**Université Des Antilles** - UFR sciences exactes et naturelles - Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre -  
Tél : 0590 48 30 30 - Site Web : <http://www.univ-ag.fr/>

Correspondant DPE :

**Madame Laurence ROMANA** - Directrice des études - Tél : 0590 48 34 38 - [laurence.romana@univ-ag.fr](mailto:laurence.romana@univ-ag.fr)

**Université de Corse** - École d'ingénieurs Paoli Tech - Palazzu nazionale - BP 52 - 20250 Corte - Tél : 04 95 45 02 08 -  
Site Web : <https://www.universita.corsica/fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur Michaël MERCIER** - Directeur - [mercier\\_m@univ-corse.fr](mailto:mercier_m@univ-corse.fr)

**Yncrea Hauts-de-France Isen Lille** - Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille - 41, boulevard Vauban - 59046 Lille Cedex - Tel.: 03 20 30 40 06 - site Web : <http://www.yncrea-hautsdefrance.fr/>

Correspondant DPE :

**Monsieur David BOULINGUEZ** - Directeur des études - Tél : 03 20 30 40 08 - [david.boulinguez@yncrea.fr](mailto:david.boulinguez@yncrea.fr)

## Enseignements secondaire et supérieur

### Titres et diplômes

#### Liste des titres et diplômes permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

NOR : ESRS1911831A

arrêté du 29-4-2019 - J.O. du 25-7-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'environnement, notamment article R. 554-31 ; arrêté du 15-2-2012 modifié ; avis du Cneser du 16-4-2019

Article 1 - En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 susvisé, la liste des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur permettant la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est fixée ci-dessous.

Catégorie AIPR	Diplôme	Mention/Spécialité	Parcours/Option	Université
CEO	Licence professionnelle	Logistique et pilotage des flux	Conception et pilotage de la chaîne logistique globale	Rennes-I
CEO	Licence professionnelle	Voirie et réseaux divers		Évry-Val d'Essonne
CEO	Licence professionnelle	Métiers du BTP : travaux publics	Droit et techniques des réseaux hydrauliques	Lyon-II
CEO	Licence professionnelle	Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie	Infrastructures ferroviaires : signalisation	Cergy-Pontoise
CEO	Licence professionnelle	Management des transports et de la distribution	Gestion des réseaux ferrés	Cergy-Pontoise
CEO	Licence professionnelle	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique	Mécatronique	Cergy-Pontoise
CEO	Licence professionnelle	Métiers du BTP : génie civil et construction	Infrastructures ferroviaires	Cergy-Pontoise
CEO	Licence professionnelle	Métiers du BTP : travaux publics	Infrastructures routières et aménagements urbains	Cergy-Pontoise
CEO	Licence professionnelle	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle	Métiers de la supervision	Cergy-Pontoise
CEO	Licence professionnelle	Métiers de l'électricité et de l'énergie	Chargé projet en électricité	Reims
CEO	Licence professionnelle	Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	Intelligence et distribution de l'énergie du bâtiment	Nantes
CEO	Licence professionnelle	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	Collaborateur du concepteur paysagiste	Aix-Marseille

CEO	Licence professionnelle	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	Collaborateur du gestionnaire de chantiers paysagers	Aix-Marseille
CEO	Licence professionnelle	Métiers de l'électricité et de l'énergie	Électrotechnique et électronique de puissance (EEP)	Aix-Marseille
CEO	Licence professionnelle	Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques	Électronique pour objets connectés et Smart-Grids (Epos)	Aix-Marseille
CEO	Licence professionnelle	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	Gestion et maintenance des installations énergétiques (GMIE)	Aix-Marseille
CEO	Licence professionnelle	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	Réseau sans fil et haut débit	Aix-Marseille
CEO	Licence professionnelle	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables (Meer)	Aix-Marseille
CEO	Licence professionnelle	Métiers du BTP : génie civil et construction	Conducteur de travaux en maisons individuelles	Bordeaux
CEO	Licence professionnelle	Métiers du BTP : génie civil et construction	Management du risque dans le BTP	Bordeaux
CEO	Licence professionnelle	Métiers de l'électricité et de l'énergie		Brest
CEO	Licence professionnelle	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle		Brest
CEO	Licence professionnelle	Métiers du BTP : bâtiment et construction	Chef de chantier	Valenciennes
CEO	Licence professionnelle	Métiers du BTP : bâtiment et construction	Économiste de la construction	Valenciennes
CEO	Licence professionnelle	Métiers du BTP : bâtiment et construction	Assistant en écoconstruction	Valenciennes
CEO	Licence	Génie civil		Reims
CEO	Licence	Génie civil	Génie civil architectural et urbain	Valenciennes
CEO	Master	Génie civil		Reims
CEO	Master	Mécanique	Génie civil	Bordeaux
CEO	Master	Génie civil	Génie civil architectural et urbain	Valenciennes
CEO	Master	Génie civil	Ingénierie numérique collaborative pour la construction (IN2C)	Valenciennes
CEO	Master	Gestion production logistique et achats	Logistique achat	Rennes-I
CEO	Master	Gestion production logistique et achats	Management de la mobilité durable	Rennes-I
CEO	Master	Gestion production logistique et achats	Management des entreprises alimentaires et de process	Rennes-I

CEO	DUT	Génie électrique et informatique industrielle		
CEO	DUT	Génie civil - construction durable		
CEO	Deust	Bâtiment et construction		Valenciennes

Article 2 - En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 susvisé, les titres d'ingénieur diplômé accrédités après évaluation des formations assortie d'un avis de la commission mentionnée à l'article L. 642-3 du Code de l'éducation permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), aériens et souterrains avec le profil concepteur.

Article 3 - Les compétences préparant à l'intervention à proximité des réseaux sont définies en annexe du présent arrêté. Elles sont intégrées au référentiel d'évaluation de chacun des diplômes mentionnés aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

Article 4 - Le directeur général de la prévention des risques, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et les présidents d'université concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 29 avril 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Le chef de service, adjoint à la directrice générale,  
Brice Lannaud

Pour le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et par délégation,  
Le directeur général de la prévention des risques,  
Cédric Bourillet

## Annexe - Compétences préparant à l'intervention à proximité des réseaux

### Présentation du référentiel

Ce référentiel de compétences est structuré en 3 parties correspondant aux 3 catégories de personnes devant disposer d'une AIPR :

- **profil « opérateur »** : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.
- **profil « encadrant »** : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux et dans le suivi de ceux-ci (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».
- **profil « concepteur »** : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». L'attestation « Concepteur » vaut attestation « Encadrant » ou « Opérateur ». L'attestation « Encadrant » vaut attestation « Opérateur ».

### Compétences profil « Opérateurs »

**Profil « opérateur »** : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents,

l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR .

N°	Compétences	Thèmes à aborder	Résultats attendus
CO.1	Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau	a) Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence b) Les acteurs d'un projet de travaux c) La responsabilité de l'opérateur d) La responsabilité de l'encadrant	Citer les missions et les limites de responsabilités à son niveau Identifier ses interlocuteurs de proximité
CO.2	Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques	a) Les différents types de réseaux b) La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles	Identifier un réseau Prendre en compte les informations fournies
CO.3	Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles	L'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles	Citer pour chacun des réseaux, l'ensemble des risques pour la santé des personnes et pour les biens
CO.4	Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation	a) Les moyens de protection collective adaptés b) Les Epi adaptés	Citer et mettre en œuvre les moyens de protection collective adaptés et Epi adaptés à la configuration du chantier
CO.5	Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs	a) Analyse de l'environnement b) Identification des affleurants	Prendre en compte les informations techniques transmises par l'encadrant Identifier : - les dispositifs avertisseurs - les affleurants - les éléments de piquetage
CO.6	Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable	a) Le repérage des anomalies b) La conduite à tenir	Repérer les anomalies Appliquer la procédure d'alerte
CO.7	Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitudes de localisation des réseaux	a) Les classes de précisions et paramètres du fuseau d'imprécision b) Les distances minimales d'approche sur réseaux c) Les techniques de travaux adaptées	Décoder et exploiter toutes les informations liées au positionnement des réseaux Adapter l'outil et le mode d'intervention à la situation rencontrée
CO.8	Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier	Entretien du marquage piquetage des réseaux	Identifier les règles du marquage piquetage et les moyens de maintien en état

N°	Compétences	Thèmes à aborder	Résultats attendus
CO.9	Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident Appliquer la règle des 4 A	La règle des 4A : Arrêter Alerter Aménager Accueillir	Citer les dispositifs d'arrêt Savoir où trouver les informations d'alerte et les exploiter Mettre en œuvre les dispositions de protection de la zone et des personnes. Préparer l'accueil des personnes habilitées et communiquer les informations liées à l'événement
CO.10	Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques	a) Les zones d'environnement électrique : principes et limites b) La présentation des situations à risques c) L'application de prescriptions de l'habilitation électrique BF/HF (distinction entre les câbles aériens et souterrains, nus et isolés) d) La spécificité de la règle des 4A appliquée lors d'accident ou d'incident d'origine électrique	Énoncer les principes de l'habilitation électrique pour les installations et ouvrages aériens et souterrains. Se situer dans l'environnement électrique et appliquer les mesures de sécurité définies par un encadrant (au sens IPR) qui est, le cas échéant, un chargé de chantier ou un Chargé de travaux habilité (au sens NFC 18-510). Appliquer les procédures en cas d'accident d'origine électrique.
CO.11	Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux	Les méthodes de travail : a) Le nettoyage d'un câble ou d'un fourreau dans le but de reconnaître sa nature ou ses accessoires b) Le ripage d'un câble ou d'un fourreau c) Le soutènement d'un câble ou d'un fourreau d) L'ouverture d'un fourreau e) La mise en œuvre de protections mécaniques et thermiques	Expliquer les méthodes à mettre en œuvre. Exécuter le nettoyage, le dégagement, le ripage et le soutènement d'un câble ou d'un fourreau. Réaliser l'ouverture d'un fourreau. Protéger les conducteurs.

### Compétences Profil « Encadrant »

**Profil « encadrant »** : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux et dans le suivi de ceux-ci (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

N°	Compétences	Thèmes à aborder	Résultats attendus
----	-------------	------------------	--------------------

N°	Compétences	Thèmes à aborder	Résultats attendus
CE.1	Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau	<p>a) Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence</p> <p>b) Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux</p> <p>c) Le rôle et les responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du responsable de projet</li> <li>- De l'exploitant de réseau</li> <li>- De l'encadrant</li> <li>- De l'opérateur</li> </ul>	<p>Décrire les missions et limites de responsabilités de chaque acteur</p> <p>Décrire les étapes d'un projet de travaux</p>
CE.2	Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques	<p>a) Les différents types de réseaux.</p> <p>b) La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles.</p>	<p>Identifier un réseau et le classer selon les risques</p> <p>Collecter et transmettre les informations</p>
CE.3	Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux	Techniques d'intervention adaptées aux réseaux et à l'environnement	Les techniques employées respectent les recommandations liées aux différents réseaux
CE.4	Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier	Procédures : DT, DICT, DT-DICT conjointe, IC, ATU, etc.	<p>Tenir à disposition le dossier DICT sur le chantier</p> <p>Faire appliquer les recommandations propres au chantier</p>
CE.5	Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention	<p>a) Exploitation d'un plan de réseaux</p> <p>b) Les classes de précision</p> <p>c) Le marquage-piquetage</p> <p>d) Analyse de l'environnement et identification des affleurants</p>	<p>Savoir analyser les plans de réseaux</p> <p>Exploiter un compte rendu de marquage piquetage</p> <p>Repérer les affleurants et les comparer aux plans</p>
CE.6	Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle	<p>a) Les EPC adaptés</p> <p>b) Les Epi adaptés</p>	Les moyens de protection collective et individuelle utilisés sont adaptés au chantier
CE.7	Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition	Principes et obligations liés aux AIPR	Respecter les règles de mise en œuvre de l'IPR sur le chantier
CE.8	Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier	Les techniques de travaux et les nouvelles méthodes de travail	<p>Choisir le matériel et la technique adaptés à la situation</p> <p>Adapter la technique de travaux</p>
CE.9	Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet	<p>a) Les situations d'anomalies</p> <p>b) Le repérage des anomalies</p> <p>c) La conduite à tenir</p>	<p>Repérer les anomalies</p> <p>Prendre les décisions adaptées à la situation rencontrée pour assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement</p>
CE.10	Appliquer les règles d'arrêt de chantier	<p>a) Les cas de points d'arrêt.</p> <p>b) Les procédures d'arrêt de chantier</p>	Identifier la situation d'arrêt de chantier et appliquer la procédure adaptée

N°	Compétences	Thèmes à aborder	Résultats attendus
CE.11	Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux	Les différents dispositifs d'arrêt et leur accessibilité	Les accès aux ouvrages sont maintenus conformément aux prescriptions
CE.12	Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage	a) La procédure en cas d'anomalie b) La procédure en cas de dommage (règle des 4A)	Appliquer la procédure adaptée Compléter le constat contradictoire Mettre en œuvre la règle des 4A
CE.13	Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique	Obligation, enjeu, procédure du géoréférencement et récolement	Préparer et planifier les interventions utiles au récolement

### Compétences Profils « Concepteurs »

**Profil « concepteur »** : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ».

N°	Compétences	Thèmes à aborder	Résultats attendus
CC.1	Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun	a) Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence AIPR b) Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux c) Le rôle et les responsabilités : - Du responsable de projet - De l'exploitant de réseau - De l'exécutant de chantier	Décrire les missions et limites de responsabilités de chaque acteur  Décrire le cheminement d'un projet de travaux
CC.2	Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux	a) Les risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles b) Les mesures de prévention	Maîtriser pour chacun des réseaux, l'ensemble des risques pour la santé des personnes et pour les biens Communiquer et vérifier la mise en œuvre des mesures de prévention
CC.3	Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet	a) Procédure : de la DT au DCE (IC, OL et CTF) b) Le marquage piquetage c) Atu d) Les plans de récolement en classe A e) Les sanctions administratives et pénales	Décrire les cas de dispense de DT Intégrer au DCE tous les éléments de la réglementation DT-DICT Transmettre aux exploitants les éléments exploitables, destinés à la mise à jour de leur cartographie Lister les sanctions pénales et administratives

CC.4	Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier	a) PGC, PPSPS, CTF, demande de mise hors tension b) Distances de sécurité	Sélectionner la procédure DT-DICT adaptée Appliquer la procédure sélectionnée
CC.5	Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier	Réunion de chantier	Vérifier le partage et la disponibilité de l'information Valider l'organisation des travaux
CC.6	Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage	a) La procédure en cas d'anomalie b) La procédure en cas de dommage	Appliquer la procédure adaptée Compléter le constat contradictoire

AIPR : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux  
Atu : Avis de travaux urgents

CTF : Clauses techniques et financières

DCE : Dossier de consultation des entreprises

DICT : Déclaration d'intention de commencement

DT : Déclaration de travaux

DT-DICT : Déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement

EPC : Équipement de protection collectif

Epi : Équipement de protection individuel

IC : Investigations complémentaires

IPR : Intervention à proximité des réseaux

MOA : Maître d'ouvrage

OL : Opérations de localisation

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

PGC : Plan général de coordination

PPSPS : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

QCM : Questionnaire à choix multiple

RC-IPR : Référentiel de compétences - intervention à proximité des réseaux

4A : Arrêter, alerter, aménager, accueillir

## Enseignements secondaire et supérieur

### Bourses d'enseignement supérieur

#### Taux - année universitaire 2019-2020

NOR : ESRS1917618A

arrêté du 15-7-2019 - J.O. du 1-8-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A2-1

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443, L. 821-1, L. 821-2, R. 719-49, D. 821-2 et D. 821-3 ; ensemble la loi n° 2018-1317 du 28-12-2018 ; décret n° 2018-1355 du 28-12-2018 ; décret n° 47-2404 du 29-12-1947 modifié ; décret n° 88-1012 du 28-10-1988 ; arrêté du 12-4-1990

Article 1 - Les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'année universitaire 2019-2020 sont fixés ainsi qu'il suit :

Année universitaire 2019-2020		
Bourses sur critères sociaux		
Type de bourses	Taux annuel sur 10 mois (en euros)	Taux pour les étudiants bénéficiant du maintien de la bourse pendant les grandes vacances universitaires (en euros)
Échelon 0 bis	1 020	1 224
Échelon 1	1 687	2 024
Échelon 2	2 541	3 049
Échelon 3	3 253	3 904
Échelon 4	3 967	4 760
Échelon 5	4 555	5 466
Échelon 6	4 831	5 797
Échelon 7	5 612	6 734

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra à la fin du mois d'août pour les étudiants dont le dossier social étudiant, y compris l'inscription administrative, a été finalisé avant le 25 août.

Pour l'académie de La Réunion et le vice-rectorat de Mayotte, le paiement anticipé de la mensualité de septembre s'effectuera au cours du mois d'août compte tenu de la date de la rentrée.

Article 2 - Le taux annuel de l'aide au mérite attribuée aux étudiants boursiers bénéficiaires de cette aide en 2014-2015 est fixé ainsi qu'il suit :

Taux annuel : 1 800 euros

Article 3 - Le taux annuel de l'aide au mérite attribuée aux étudiants boursiers bénéficiaires de cette aide au titre d'un baccalauréat mention Très bien obtenu à compter de la session 2015 est fixé ainsi qu'il suit :

Taux annuel : 900 euros

Article 4 - Le taux mensuel de l'aide à la mobilité internationale attribuée aux étudiants boursiers est fixé ainsi qu'il suit :

Taux mensuel : 400 euros

Article 5 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 juillet 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim,  
Brice Lannaud

Pour le ministre de l'Action et des Comptes publics, et par délégation,  
L'inspecteur des finances chargé de la 3e sous-direction,  
Alban Hautier

## Enseignements secondaire et supérieur

---

### Bourses d'enseignement supérieur

#### Plafonds de ressources - année universitaire 2019-2020

NOR : ESRS1917619A

arrêté du 15-7-2019 - J.O. du 1-8-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A2-1

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-4, L. 821-1, L. 821-2, R. 719-49 et D. 821-1 ; ensemble la loi n° 2018-1317 du 28-12-2018 ; décret n° 2018-1355 du 28-12-2018 ; décret n° 47-2404 du 29-12-1947 modifié ; décret n° 88-1012 du 28-10-1988 ; arrêté du 12-4-1990

---

Article 1 - Les plafonds de ressources relatifs à l'attribution des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'année universitaire 2019-2020, sont fixés conformément au tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 juillet 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim,  
Brice Lannaud

Pour le ministre de l'Action et des Comptes publics, et par délégation,  
L'inspecteur des finances chargé de la 3e sous-direction,  
Alban Hautier

## Enseignements secondaire et supérieur

---

### Diplôme national de technologie spécialisé

#### Préparation à titre expérimental de la spécialité Maintenance nucléaire au lycée Malraux de Montereau-Fault-Yonne

NOR : ESRS1815482A

arrêté du 31-8-2018 - J.O. du 18-7-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A1-2

---

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 613-6 ; arrêté du 31-5-1995 ; avis du Cneser du 9-7-2018 ; avis du CSE du 12-7-2018

---

Article 1 - Le diplôme national de technologie spécialisé peut être préparé à titre expérimental, pour les années universitaires 2017-2018 et 2018-2019, au lycée André Malraux à Montereau-Fault-Yonne dans la spécialité Maintenance nucléaire.

Article 2 - La délivrance du diplôme est subordonnée à une évaluation qui tend à apprécier les acquis résultant de la formation en entreprise et ceux de la formation en établissement. Les modalités de cette évaluation sont définies par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 3 - L'arrêté du 30 août 1995 modifié relatif à la mise en place à titre expérimental du diplôme national de technologie spécialisé dans certains établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et l'arrêté du 8 juin 2016 portant reconduction de la préparation à titre expérimental du diplôme national de technologie spécialisé dans certains établissements sont abrogés.

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le recteur de l'académie de Créteil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 31 août 2018

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,  
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

## Enseignements secondaire et supérieur

---

### Brevet de technicien supérieur

#### Thème concernant l'enseignement de culture audiovisuelle et artistique du BTS métiers de l'audiovisuel - session 2021

NOR : ESRS1920820N

note de service n° 2019-112 du 17-7-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A1-2

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académies, chancelières et chanceliers des universités ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au directeur du Cned ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement

---

L'arrêté du 4 juin 2013 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien métiers de l'audiovisuel paru au Journal officiel de la République française le 13 juillet 2013, prévoit un programme de Culture audiovisuelle et artistique qui comporte une thématique et une dizaine de références à étudier durant les deux années de formation.

L'intitulé et les indications bibliographiques de ce thème prévu pour la session 2021 sont présentés en annexe. Il est rappelé que la bibliographie et la filmographie de cette annexe restent indicatives.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,  
Le chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,  
Amaury Flèges

#### Annexe - Thème : La frontière

La bibliographie et la filmographie indicatives permettent de travailler, notamment, les axes suivants :

- Les représentations de la frontière dans les arts et dans les médias ;
- L'imaginaire et les symboles de la frontière (géographique, géopolitique, culturelle, sociale, morale, etc.) ;
- Les enjeux de la frontière entre les genres et entre les arts.

#### Textes de références

Gilles Tiberghien, *Land art*, Éditions Carré, Paris, 1993 ;

Olivier Razac, *Histoire politique du barbelé*, Paris, La Fabrique éditions, 2000 ;

Régis Debray, *L'éloge des frontières*, Paris, Seuil, 2010 ;

Andrea Grunert (sous la direction de), « L'écran des frontières », *CinémAction* n°137, 2011 ;

Franck Neisse, Alexandra Novosselov, *Des murs entre les hommes*, Paris, La documentation française, 2015 ;

Corinne Maury et Philippe Ragel, (sous la direction de), *Filmer les frontières*, collection Esthétique hors cadre, 2015, Puv ;

Manouk Borzakian, *Géographie zombie, les ruines du capitalisme*, Éditions Playlist Society, 2019 ;

Vincent Lefebvre, Estelle Epinoux-Pougnant, Magalie Flores-Lonjo (sous la direction de), *Frontière(s) au cinéma*, Paris, Mare & Marin, 2019.

#### Textes littéraires

Dante, « L'Enfer » (Chants 1-2 et 34), « Le Purgatoire » (Chants 1-2) in *La Divine Comédie*, 1303-1320 ;  
Robert Louis Stevenson, *Docteur Jekyll et Mister Hyde*, 1886, et ses adaptations (cinéma, bandes-dessinées, chansons, etc.) ;  
Guillaume Apollinaire, « Zone » in *Alcools*, 1913 ;  
Julien Gracq, *Le Rivage des Syrtes*, Paris, José Corti, 1951 ;  
Thomas Pynchon, *Mason & Dixon*, Traduit de l'américain par Claro et Matthieussent, Paris, Seuil, 2001 ;  
Jean Rolin, *La Clôture*, Paris, Éditions Pol., 2001 ;  
Laurent Gaudé, *Eldorado*, Paris, Actes Sud, 2006.

### **Documents iconographiques et références plastiques**

Adam-François Van Der Meulen, *Le Passage du Rhin*, 12 juin 1672, vers 1675, 49 x 110 cm ; Musée du Louvre ;  
Frida Kahlo, *Autoportrait à la frontière entre le Mexique et les États-Unis*, 1932, 31 x 35 cm ; Collection Manuel Reyero, New-York ;  
Michaël Heizer, *double négative*, 1964-1970 ;  
Christo et Jeanne-Claude, *Running Fence*, 1976 ;  
Olafur Eliasson, *Green river*, 1998, <https://olafureliasson.net/archive/artwork/WEK101541/green-river> ;  
Ad Van Denderen, *Go No Go les frontières de l'Europe*, 1998-2002 <https://www.go-no-go.nl/gonogo.php> ;  
Chantal Akerman, *De l'autre côté*, 2002 (documentaire et installations vidéo)  
Marc Mimeran, *La Passerelle des deux rives* (architecture), 2004 ;  
Banksy, *Projet Santa'Ghetto*, 2005.

### **Documents filmiques et audiovisuels**

Howard Hawks, *la Captive aux yeux clairs* (*The Big sky*), 1952, d'après un roman de A.B. Guthries ;  
Jean Cocteau, *Orphée*, 1950 ;  
Orson Welles, *La soif du mal* (*Touch of Evil*), 1958 ;  
Wim Wenders, *Les ailes du désir* (*Der Himmel über Berlin*), 1987 ;  
John Carpenter, *Ghosts of Mars*, 2001 ;  
Kim Ki-duk, *The Coast guard*, 2002 ;  
Céline Sciamma, *Tomboy*, 2011 ;  
Clément Cogitore, *Ni le ciel ni la terre*, 2015 ;  
*Bron* (Saison 1), créé en 2011 par Hans Rosenfeld pour SVT1 et DR1 (Suède et Danemark) ;  
*Counterpart* (saison 1), créé en 2017 par Justin Marks pour Starz (États-Unis) ;  
*Le dessous des cartes*, émission de télévision, <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014036/le-dessous-des-cartes/>

### **Documents sonores**

Bertold Brecht et Kurt Weill, *L'Opéra de quat'sous*, 1928 ;  
Raphaël Krafft, « Passer les frontières, quatre histoires de frontière », LSD la série documentaire, France Culture, 2019 ;  
M.I.A., « Borders » in AIM, 2016, Interscope Records, Polydor et clip-vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=r-Nw7HbaeWY>

### **Sitographie**

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000562-les-frontieres-dans-le-monde>  
Université de la Rochelle, *Frontière(s) au cinéma*, Vlle rencontres « Droit et cinéma », 27 et 28 juin 2014 : <http://portail-video.univ-lr.fr/Frontiere-s-au-cinema-Vlle>

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités, commissions

#### Membres du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé : modification

NOR : ESRS1900171A  
arrêté du 12-7-2019  
MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 12 juillet 2019, l'arrêté du 14 novembre 2017 relatif à la nomination des membres du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé est modifié comme suit :

**- Au titre de représentants des fédérations de l'enseignement supérieur privés, la mention :**

« Monsieur Dominique Vermersch, président de l'union des établissements d'enseignement supérieur catholique et recteur des facultés libres de l'ouest »

**est remplacée par la mention :**

« Philippe Bordeyne, président de l'union des établissements d'enseignement supérieur catholique et recteur de l'Institut catholique de Paris, est nommé membre du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé (CCESP), au titre de représentants des fédérations de l'enseignement supérieur privés, en remplacement de Dominique Vermersch ».

**- Au titre de personnalités qualifiées, sur proposition des propositions des présidents des fédérations, la mention :**

« Philippe Bordeyne, recteur de l'Institut catholique de Paris »

**est remplacée par la mention :**

« Laurent Peridy, vice-recteur en charge de la vie académique et de la recherche des facultés libres de l'ouest, en remplacement de Philippe Bordeyne »

Philippe Bordeyne et Laurent Peridy sont nommés pour la période restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'au 14 novembre 2020.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes

NOR : ESRS1900172A

arrêté du 15-7-2019

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 15 juillet 2019, Jean-Yves Fourquet, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes, pour un mandat de trois ans, à compter 1er septembre 2019.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directrice générale des services - Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis (groupe 2)

NOR : ESRH1900177A

arrêté du 12-7-2019

MESRI - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 12 juillet 2019, Florence Housset est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis (groupe 2), pour une première période de quatre ans, du 26 août 2019 au 25 août 2023.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur général des services - Université Rennes 2 (groupe II)

NOR : ESRH1900178A

arrêté du 12-7-2019

MESRI - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 12 juillet 2019, monsieur Frédéric Tirost est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université Rennes 2 (groupe II), pour une première période de quatre ans, du 1er septembre 2019 au 31 août 2023.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directrice générale des services - Institut polytechnique de Bordeaux (groupe III)

NOR : ESRH1900179A

arrêté du 12-7-2019

MESRI - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 12 juillet 2019, madame Dominique Salles est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'Institut polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP) (groupe III), pour une première période de quatre ans, du 1er septembre 2019 au 31 août 2023.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Délégué régional à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR1900191A

arrêté du 27-8-2019

MESRI - DGRI - SITTAR C4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 27 août 2019, Florent Della Valle, ingénieur en chef du corps des mines, est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Bretagne, en remplacement d'Arnaud Devillez, à compter du 1er octobre 2019.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Administratrice provisoire de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon

NOR : ESRS1900196A

arrêté du 8-8-2019

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 8 août 2019, Marie-Christine Baïetto, directrice de recherche au CNRS et directrice de la recherche à l'Insa Lyon, est nommée administratrice provisoire de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, à compter du 1er septembre 2019.

## Informations générales

---

### Vacance de fonctions

#### Directeur de l'École polytechnique de l'université de Montpellier

NOR : ESR1900158V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École polytechnique de l'université de Montpellier, école interne à l'université de Montpellier sont déclarées vacantes au 1er décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories des personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur d'école est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant une déclaration de candidature et un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines (le cachet de La Poste faisant foi), à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à monsieur le président du conseil d'école, secrétariat de direction, École polytechnique universitaire de Montpellier, bâtiment 31, Place Eugène Bataillon, CC 419, 34095 Montpellier Cedex 5.

Les candidates et candidats devront adresser également une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05.

## Informations générales

### Vacance de postes

#### Recrutement de deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2e classe

NOR : MENI1920103V

avis - J.O. du 1-8-2019

MENJ - MESRI - BGIG

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation procèdent au recrutement de deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2e classe.

L'un des deux emplois devra répondre au profil suivant : comptabilité-finances-gestion.

Le candidat devra posséder des connaissances et compétences avérées en comptabilité, finances et gestion des établissements publics, de préférence relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il devra maîtriser les processus d'élaboration, d'exécution et d'analyse d'un budget, du contrôle de gestion et être en mesure d'analyser la situation financière d'un établissement à travers l'interprétation de son bilan, de ses soldes intermédiaires de gestion et des indicateurs budgétaires issus de la GBCP. Enfin, il devra être en mesure de réaliser l'analyse économique des activités d'un établissement d'enseignement supérieur au regard de ses orientations stratégiques. Il sera prioritairement affecté à des missions relevant des domaines comptable, financier et gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 6 1° et 2° du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, les inspecteurs généraux de 2e classe sont choisis parmi :

« 1° Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois ou nommés dans un emploi doté d'un indice terminal correspondant au moins à la hors échelle lettre A et justifiant, au moment de leur nomination, d'au moins quatre années de services effectifs accomplis dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou assimilé ;

2° Les fonctionnaires ou agents d'une catégorie équivalente à la catégorie A en fonctions dans les organisations internationales ou intergouvernementales. »

Il est précisé que :

- la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements ;

- la nomination dans l'emploi d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est soumise à l'obligation de transmission préalable de la déclaration d'intérêts prévue par le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidature sont constitués de :

- une lettre de motivation (2 pages recto) ;
- un curriculum vitae (2 pages recto) ;
- un état des services ;
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi occupé ;
- la copie des quatre derniers entretiens d'évaluation.

Les dossiers de candidatures devront être transmis au plus tard le vendredi 20 septembre 2019.

Ils seront adressés, par la voie hiérarchique, au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche par intérim :

- de préférence à l'adresse électronique : [recrutement-igaenr@education.gouv.fr](mailto:recrutement-igaenr@education.gouv.fr) ;
- ou le cas échéant à l'adresse postale : bureau de la gestion des inspections générales (BGIG), ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07.

## Informations générales

### Vacance de postes

#### Recrutement de deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe

NOR : MENI1920104V

avis - J.O. du 1-8-2019

MENJ - MESRI - BGIG

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation procèdent au recrutement de deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe.

Conformément aux dispositions de l'article 5 I 2° et III du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, les inspecteurs généraux de 1re classe sont choisis parmi :

« 1° Les fonctionnaires ayant occupé pendant deux ans au moins l'un des emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement ;

2° Les fonctionnaires ayant occupé pendant trois ans au moins un ou plusieurs emplois fonctionnels dotés d'un indice terminal correspondant au moins à la hors échelle lettre B ;

3° les fonctionnaires ayant occupé pendant au moins trois ans des fonctions de président, de directeur ou de directeur général délégué d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel mentionné à l'article L. 711-2 du Code de l'éducation ou d'un établissement public de recherche relevant de l'article L. 311-1 du Code de la recherche. »

Il est précisé que :

- la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements ;

- la nomination dans l'emploi d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est soumise à l'obligation de transmission préalable de la déclaration d'intérêts prévue par le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidature sont constitués de :

- une lettre de motivation (2 pages recto) ;
- un curriculum vitae (2 pages recto) ;
- un état des services ;
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi occupé ;
- la copie des quatre derniers entretiens d'évaluation.

Les dossiers de candidatures devront être transmis au plus tard le vendredi 20 septembre 2019.

Ils seront adressés, par la voie hiérarchique, au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche :

- de préférence à l'adresse électronique : [recrutement-igaenr@education.gouv.fr](mailto:recrutement-igaenr@education.gouv.fr) ;
- ou le cas échéant à l'adresse postale : bureau de la gestion des inspections générales (BGIG), ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07.